

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME : **Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économique (GERSP)**
PAYS : **République de Namibie**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Mars 2021

Équipe d'évaluation	<p>Chef d'équipe : Baboucarr Koma, chargé principal de la gouvernance et du développement du secteur privé, ECGF/RDGS</p> <p>Membres de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">• Kalayu Gebre-Selassie, spécialiste de la gouvernance en chef, ECGF• Ndoli Kalumiya, économiste pays supérieur, ECCE/RDGS• François-Xavier Docgne Wongue, spécialiste principal de la protection sociale, RDGS• Patricia Makwebo, spécialiste supérieure de la gestion financière, RDGS• Linet Miriti-Otieno, spécialiste du genre principale, RDGS• Kalumba Mkandawire, chargé des opérations d'acquisition, SNFI3• Mohammed Abdullahi, chargé des acquisitions supérieur, SNFI3/RDGE4• Dauda Foday Suma, chargé principal du développement industriel, PITD1• Memory Dube, spécialiste de l'intégration régionale et des politiques commerciales, RDRI• Nana Beth Kgosindintsi, analyste de santé principale, RDGS• Edith Kahubire, chargée de développement social, RDGS• Mwila Musole Musumali, chargé des questions liées au changement climatique et à la croissance verte, RDGS• Olukemi Dolly Afun-Ogidan, chargé d'agro-industrie principal, RDGS• Yappy Silungwe, ingénieur en chef, irrigation, RDGS• Rees Mpofo, statisticien principal, ECST/RDGS• Mamoru Endo, spécialiste supérieur de la gouvernance, ECGF• Benson Nkhoma, chargé de programme pays supérieur, RDGS• Maria Marealle, chargée des questions foncières principale, RDGS• Mecuria Assefaw, analyste financier en chef, RDGS• Herbert Chinokoro, spécialiste en eau et assainissement, RDGS• Raymond Besong, ingénieur des infrastructures rurales supérieur, RDGS• Martha Njeri Kinyoho, chargée supérieure de la société civile, AHGC2• Olakemi Salau, conseiller juridique, PGCL1• Samuel Ijeh, consultant, ECGF <p>Chef de division sectorielle régionale : Neeraj Vij, RDGS2 Directeur sectoriel : Abdoulaye Coulibaly, ECGF Directeur général : Leila Mokadem, RDGS Directeur général adjoint : Kennedy Mbekeani, SARC</p>
Pairs évaluateurs	<ul style="list-style-type: none">• Jacob Oduor, économiste pays en chef, COTZ• Kevin Lumbila, expert en gouvernance économique en chef, ECGF• Susan Olang'o, chargée de développement social, RDGE.2• Ma Soukha Ba, spécialiste supérieur en développement du secteur privé, PITD.1 <p>Pairs évaluateurs externes</p> <ul style="list-style-type: none">• Benedicte Baduel, Banque mondiale• Joern-Hendrik Mueller-Bornemann, GIZ

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DE NAMIBIE

PROGRAMME D'APPUI A LA GOUVERNANCE ET A LA REPRISE ECONOMIQUE (GERSP)

RAPPORT D'EVALUATION

RDGS/ECGF

Mars 2021

Document traduit

TABLE DES MATIERES

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES.....	i
EXERCICE BUDGÉTAIRE	i
POIDS ET MESURES	i
ACRONYMES ET SIGLES	ii
INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME	iv
INFORMATIONS SUR LE PRÊT.....	iv
INFORMATIONS SUR LE CLIENT	iv
RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME.....	vi
CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS.....	viii
I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION	1
II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME.....	2
2.1 ÉVOLUTION POLITIQUE ET CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE	2
2.2 ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE, ANALYSES MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES	3
2.3 COMPETITIVITE DE L'ÉCONOMIE	6
2.4 GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	6
2.5 CROISSANCE INCLUSIVE, PAUVRETE ET CONTEXTE SOCIAL.....	7
III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	8
3.1 STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES EN MATIERE DE REFORME A MOYEN TERME	8
3.2 DEFIS LIES AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT NATIONAL OU SECTORIEL	8
3.3 PROCESSUS CONSULTATIF ET PARTICIPATIF	10
IV. APPUI DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT	11
4.1 LIEN AVEC LA STRATEGIE DE LA BANQUE	11
4.2 SATISFACTION DES CRITERES D'ELIGIBILITE.....	11
4.3 COLLABORATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES PARTENAIRES	12
4.5 TRAVAUX D'ANALYSE SOUS-JACENTS.....	13
V. LE PROGRAMME PROPOSÉ.....	14
5.1 BUT ET OBJET DU PROGRAMME.....	14
5.2 COMPOSANTES DU PROGRAMME.....	14
5.3 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES A MENER.....	18
5.4 CONDITIONS DU PRET.....	18
5.5 APPLICATION DES PRINCIPES DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE CONDITIONNALITE	19
5.6 BESOINS ET MODALITES DE FINANCEMENT	20
5.7 APPLICATION DE LA POLITIQUE DU GROUPE DE LA BANQUE EN MATIERE D'EMPRUNTS NON CONCESSIONNELS	20
VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION	21
6.1 BENEFICIAIRES DU PROGRAMME.....	21
6.2 EFFETS SUR LE GENRE, LES PAUVRES ET LES GROUPES VULNERABLES.....	21
6.3 EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	22
6.4 IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE.....	22
6.5 MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	22
6.6 GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENTS ET PASSATION DE MARCHES	23
VII. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ	23
7.2 CONDITIONS LIEES A L'INTERVENTION DE LA BANQUE	24
7.3 CONFORMITE AUX POLITIQUES DU GROUPE DE LA BANQUE	24
IX RECOMMANDATION	25

Liste des tableaux

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques clés	3
Tableau 2. Lien entre le NDP5, le DSP et le GERSP	11
Tableau 3. Principaux enseignements tirés des opérations en cours ou antérieures	13
Tableau 4. Mesures préalables et déclencheurs	19
Tableau 5. Besoins et sources de financement pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022	20
Tableau 6. Risques liés au GERSP et mesures d'atténuation	25

Annexes

Annexe I. Lettre de politique de développement	
Annexe II. Évaluation du Cadre de politique macroéconomique	
Annexe III. Namibie : Satisfaction des critères d'éligibilité à l'opération d'appui programmatique	
Annexe IV. Matrice de la politique du GERSP de la Namibie	
Annexe V. Mesures préalables et déclencheurs indicatifs	
Annexe VI. Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation	
Annexe VII. Des risques aux résultats	
Annexe VIII. Note de conformité environnementale et sociale	
Annexe IX. Carte de la République de Namibie	

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Taux en vigueur en janvier 2021)

1 UC	=	21,02 NAD
1 UC	=	21,02 ZAR
1 UC	=	1,44 USD
1 UC	=	1,18 EUR

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{er} avril-31 mars

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique =		2 204 livres (lb)
1 kilogramme (kg) =		2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

ACRONYMES ET SIGLES

ABG	Appui budgétaire général
AG	Auditeur général
AMTA	<i>Namibia Agro-Marketing and Trade Agency</i>
ASD	Analyse de soutenabilité de la dette
AT	Assistance technique
BAD	Banque africaine de développement
BdP	Balance des paiements
BM	Banque mondiale
BoN	<i>Bank of Namibia</i> (Banque de Namibie)
CAR	Engagement à risque
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CMA	Zone monétaire commune
DP	Partenaires de développement
DSP	Développement du secteur privé
DSP	Document de stratégie pays
EE	Entreprise étatique
EES	Études économiques et sectorielles
EGCSP	Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays
ERFP	Évaluation du risque fiduciaire pays
FAD	Fonds africain de développement
FAT-PRI	Fonds d'assistance technique en faveur des pays à revenu intermédiaire
FMI	Fonds monétaire international
FY	Exercice budgétaire
GCI	Indice de compétitivité mondiale
GF	Gestion financière
GFP	Gestion des finances publiques
GRN	Gouvernement de la République de Namibie
HRMIS	Système d'information sur la gestion des ressources humaines
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de développement humain
IDIP	Programme de développement de l'investissement dans les infrastructures
IRD	Département des recettes intérieures
KPI	Indicateur clé de performance
MoF	Ministère des finances
MPME	Micro-, petite et moyenne entreprise
NAD (N\$)	Dollar namibien
NAMFISA	Autorité de contrôle des institutions financières de Namibie
NAMRA	Agence namibienne des recettes
OAB	Opération d'appui budgétaire
OAP	Opération d'appui programmatique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OD	Objectif de développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OSC	Organisation de la société civile
PEFA	Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMT	Plan à moyen terme

POI	Programme opérationnel indicatif
PPP	Partenariats public-privé
RAP	Rapport d'achèvement de programme
RMP	Revue à mi-parcours
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SARB	<i>South African Reserve Bank</i>
SD	Stratégie décennale
SIGFI	Système intégré d'information relatif à la gestion financière
SSN	Filets de sécurité sociale
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UC	Unité de compte du Groupe de la Banque
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT APPUI BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL — PRÊT D'APPUI AUX PROGRAMMES

TYPE DE CONCEPTION DE L'OAP OPÉRATION PROGRAMMATIQUE

INFORMATIONS SUR LE PRÊT

Informations sur le client

EMPRUNTEUR : RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

ORGANE D'EXÉCUTION : MINISTÈRE DES FINANCES

Plan de financement pour 2020 et 2021

Source	Montant (2020-2021)	Montant (2021-2022)
Prêt BAD	1,5 milliard de rands (ZAR)	A déterminer
FMI	4,1 milliards de rands ¹	-
FINANCEMENT TOTAL	5,6 milliards de rands (ZAR)	A déterminer

Informations clés sur le financement de la BAD

Devise du prêt	Rand sud-africain (ZAR)
Type de prêt	Prêt entièrement flexible
Échéance	18 ans (y compris un différé d'amortissement de trois ans)
Différé d'amortissement	trois ans
Échéance moyenne du prêt*	A préciser (en fonction du profil d'amortissement)
Remboursements	Sur 15 ans, pouvant être effectués en 60 tranches trimestrielles égales
Taux d'intérêt	Taux de base + marge sur coût de financement + marge sur prêt + prime à échéance Ce taux d'intérêt aura un plancher de zéro.
Taux de base	Taux de base flottant (JIBAR 3 mois redéfini chaque 1 ^{er} février, chaque 1 ^{er} mai, chaque 1 ^{er} août et chaque 1 ^{er} novembre). Il est possible de fixer librement le taux de base.
Marge sur coût de financement	La marge sur coût de financement de la Banque, telle que fixée le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet et appliquée au taux de base chaque 1 ^{er} février, chaque 1 ^{er} mai, chaque 1 ^{er} août et chaque 1 ^{er} novembre.
Marge d'intérêt	80 points de base (0,8 %)
Prime à échéance	À préciser : <ul style="list-style-type: none">- 0 % si l'échéance moyenne du prêt ≤ 12,75 ans- 0,10% si 12,75 < échéance moyenne du prêt ≤ 15 ans- 0,20% si l'échéance moyenne du prêt est > 15 ans
Commission d'ouverture	0,25 % du montant du prêt, exigible au plus tard 60 jours après la date d'entrée en vigueur ou au premier décaissement, selon la première de ces deux dates.
Commissions d'engagement	0,25 % du montant non décaissé. La commission d'engagement commence à courir 60 jours après la signature de l'accord de prêt et est exigible aux dates de paiement.
Option de convertir le taux de base**	En plus de l'option libre de fixer le taux de base flottant, l'emprunteur peut reconverter le taux fixe en un taux flottant ou le redéfinir sur le montant partiel ou total décaissé. Les frais de transaction sont exigibles.
Option de plafonner le taux de base ou de le porter à son plancher**	L'emprunteur peut plafonner ou fixer à la fois le plafond et le plancher de son taux de base qui s'appliquera à une partie ou à la totalité du montant décaissé. Les frais de transaction sont exigibles.

Option de convertir la devise du prêt** L'emprunteur peut convertir, en une autre devise de prêt approuvée par la Banque, la devise du prêt en ce qui concerne l'ensemble ou une partie des montants tant décaissés que non décaissés.
Les frais de transaction sont exigibles.

Calendrier – principales dates

Évaluation du programme	Janvier/février 2021
Approbation du programme	Mars 2021
Entrée en vigueur du prêt	Mars 2021
Date de clôture du décaissement	31 décembre 2021
Achèvement	31 mars 2022

RÉSUMÉ ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Paragraphe	Sujets à couvrir
Vue d'ensemble du programme	<p><u>Intitulé du programme</u> : Namibie — Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques (GERSP)</p> <p><u>Produits attendus</u>. Les principaux produits attendus du programme sont : i) l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales (opérationnalisation de la NAMRA ; sources de financement novatrices) ; ii) les risques financiers atténués (commercialisation des entreprises étatiques ; opérationnalisation du cadre de partenariat public-privé) ; iii) le renforcement du cadre stratégique du secteur agricole (approbation du Cadre stratégique de l'économie verte et bleue de la Namibie, feuille de route et plan d'action) ; le renforcement du cadre d'industrialisation (approbation du plan de relance économique, approbation de la politique nationale relative aux zones économiques durables) ; le renforcement du cadre et des capacités des micro-, petites et moyennes entreprises – MPME – (capacité de financement accrue, approbation du cadre stratégique révisé) ; l'amélioration de la protection sociale et de l'intégration de la parité hommes-femmes (registre des subventions sociales créé en tant que première étape vers une politique de protection sociale, approbation du cadre d'autonomisation économique des femmes).</p> <p><u>Calendrier général</u> : 2020-2021/2021-2022, opération programmatique de deux ans.</p> <p><u>Coût du programme</u> : le coût du programme pour la première année de l'opération programmatique de deux ans s'élève à 1,5 milliard de rands (ou 70 millions d'UC).</p>
Résultats du programme	Les principaux résultats attendus du programme sont les suivants : l'amélioration de la performance financière (ratio déficit budgétaire/PIB) ; ii) le renforcement de la participation du secteur privé dans les secteurs clés (investissements privés dans l'agriculture comme dans l'industrie) ; et iii) l'inclusion économique et sociale (nombre de MPME enregistrées, couverture de la protection sociale).
Alignement sur les priorités de la Banque	L'opération est étroitement alignée sur deux des priorités opérationnelles de la Stratégie décennale 2013-2022 du Groupe de la Banque, à savoir le développement du secteur privé, et la gouvernance et la responsabilité. L'opération est aussi renforcée par trois des Cinq grandes priorités de la Banque, en l'occurrence « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines ». En outre, le programme est étroitement lié aux deux piliers du Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque pour la Namibie 2020-2024 – i) Soutien à la gouvernance économique pour consolider le climat favorable aux affaires ; et ii) Soutien au développement de l'infrastructure et promotion de l'ajout de valeur. L'opération est par ailleurs conforme aux autres stratégies du Groupe de la Banque, notamment la Stratégie pour la gouvernance économique en Afrique, la Stratégie d'industrialisation, la Stratégie de développement du secteur privé et la Stratégie Nourrir l'Afrique.
Évaluation des besoins et justification	Après avoir atteint un taux de croissance du PIB annuel réel supérieur à 5 % de 2010 à 2015, sous l'impulsion d'une politique budgétaire expansionniste et de nouveaux investissements directs étrangers importants dans le secteur minier, la dynamique de croissance de la Namibie a ralenti, passant de 5,3 % en 2015 pour s'établir à 1,1 % en 2016. Cette situation ne s'est guère améliorée lors des trois années suivantes, au cours desquelles le pays a enregistré des taux de croissance de -1 % en 2017, de 1,1 % en 2018 et de -1,6 % en 2019, ce qui s'explique par la faiblesse des prix des produits de base, couplée à la sécheresse persistante et à une activité économique en berne chez les principaux partenaires commerciaux du pays. Selon les dernières estimations officielles, l'économie a enregistré une contraction de 7,3 % en 2020, dans le contexte de la pandémie mondiale actuelle de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Le déficit budgétaire pour 2020-2021 s'est creusé pour atteindre 9,9 % du produit intérieur brut – PIB (alors que ce déficit s'établissait à 4,5 % du PIB en 2019-2020), en grande partie à cause d'une forte hausse des dépenses liées à l'atténuation des effets de la COVID-19 et des vents contraires à la génération de recettes budgétaires en ce moment où la pandémie mondiale de COVID-19 obère l'activité économique. Les répercussions négatives de la pandémie se font sentir sur les services financiers comme sur le commerce, l'investissement, le tourisme et le commerce de gros et de détail, qui étaient déjà sous pression avant la pandémie. Ces répercussions sont exacerbées par des goulots d'étranglement structurels profondément enracinés dans l'environnement des entreprises qui limitent la capacité de la Namibie à s'industrialiser et à diversifier son économie. La dépendance à l'égard du secteur minier à faible intensité de main-d'œuvre en tant que principal producteur d'exportations et l'un des principaux moteurs de croissance contribue à la volatilité de la croissance, à la lenteur de la création d'emplois et à l'inégalité des revenus. Le gouvernement s'est engagé à relever ces défis en mettant en application une série de mesures de réforme budgétaire et structurelle. La justification de l'opération proposée repose sur la nécessité de créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses de développement essentielles, entreprendre des réformes qui contribueront au maintien de la stabilité macroéconomique, transformer des secteurs clés tels que l'agriculture et l'industrie, et améliorer l'inclusion économique et sociale. Le traitement de l'opération a été accéléré pour permettre au gouvernement d'avoir accès aux ressources avant la fin de l'exercice budgétaire 2020-2021.
Harmonisation	La Banque coordonne activement ses interventions avec tous les principaux partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, y compris le système des Nations Unies en Namibie. Cette démarche se fait de manière bilatérale et formelle par l'intermédiaire du groupe des partenaires de développement, qui travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de groupes thématiques. Le cadre de coordination de l'aide s'est considérablement amélioré depuis la création du Forum des partenaires de développement de haut niveau en décembre 2016. Les partenaires de développement ont également créé un groupe de dialogue avec les partenaires de développement, qui sert de plateforme pour améliorer la coordination et l'efficacité de la coopération au développement international à l'appui des priorités nationales de développement définies par le Gouvernement de la République de Namibie. Les partenaires de développement ont récemment institué le Groupe d'intervention socioéconomique et de rétablissement dans le cadre de la COVID-19. Au cours des missions de préparation et d'évaluation, la Banque a convoqué une réunion des partenaires de développement pour examiner les modalités de collaboration et les points de vue exprimés lors de ces réunions ont été pris en compte dans la conception du GERSP. D'autres discussions bilatérales ont eu lieu avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la coopération allemande (GIZ), entre autres. À l'heure actuelle, aucun autre partenaire de développement ne fournit d'appui budgétaire général à la Namibie. Cependant, la Banque assurera une collaboration continue avec tous les partenaires de développement tout au long du traitement et de la mise en œuvre de l'opération. La Banque utilisera le forum des partenaires de développement pour rendre compte des progrès accomplis et recueillir des retours d'information sur la mise en œuvre des politiques. Elle travaillera particulièrement en étroite collaboration avec le FMI sur les mesures budgétaires ; avec la Banque mondiale sur les diagnostics

	du secteur privé ; avec la GIZ sur la réforme des entreprises de l'État et le développement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ; et avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) sur la protection sociale.
Valeur ajoutée de la Banque	La Banque est devenue un partenaire de choix du développement de la Namibie. La présente opération se veut une réponse aux défis de développement à la fois nouveaux et à long terme, et met en évidence la valeur ajoutée et la pertinence de la Banque dans le pays. Le principal problème de développement de la Namibie est de parvenir à la reprise économique après la pandémie moyennant une croissance économique porteuse de transformation et inclusive afin de relever les défis persistants inhérents à la pauvreté, au chômage, à l'inégalité des revenus et à la disparité socioéconomique spatiale. Il est important non seulement de faire face aux répercussions socioéconomiques immédiates de la pandémie de COVID-19, mais aussi de reconstruire une économie plus forte, tout en jetant les bases d'un développement durable à moyen ou long termes. Telle est précisément la vocation de l'opération d'appui programmatique (OAP) proposée, qui met l'accent sur l'amélioration de la performance budgétaire, sur la transformation de secteurs clés et sur la facilitation des investissements privés. L'utilisation de l'instrument que constitue l'opération d'appui programmatique et la structuration de l'appui de la Banque tiennent compte du programme de développement à court et à moyen terme du gouvernement. À court terme, l'opération permettra au gouvernement de ménager la marge de manœuvre budgétaire qui lui est nécessaire pour financer ses priorités de développement à un moment où la perception des recettes a diminué à cause des effets néfastes de la COVID-19. Non seulement le prêt de la Banque atténue les risques de change, mais il contribue au rallongement du profil d'échéance de la dette publique et accompagne les ressources par des réformes majeures. À moyen ou long terme, le prêt appuiera le programme gouvernemental de réforme de la politique qui vise à faire avancer la transformation du secteur agricole et industriel menée par le secteur privé. L'accent mis sur une meilleure inclusion économique et sociale garantira que personne n'est laissé pour compte au moment où l'économie se remet des répercussions économiques et sociales de la COVID-19. La Banque possède une expérience et une expertise considérables en matière de conception et de mise en œuvre des OAP, acquises aussi bien dans le cadre du Programme d'appui à la gouvernance et à la compétitivité économiques (EGCSP) qui vient de s'achever en Namibie et lors d'opérations similaires menées dans d'autres pays membres régionaux (PMR). Le choix de l'approche programmatique apporte aussi une certaine flexibilité à l'utilisation des déclencheurs et prévoit de ce fait la possibilité d'adaptation à l'évolution des circonstances pendant l'exécution du programme. Grâce à l'opération proposée et au dialogue sur les politiques qui l'accompagne, la Banque entend tirer parti de sa position unique en tant que partenaire de choix fiable et digne de confiance pour soutenir des réformes et contribuer à leur mise en œuvre.
Contribution à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.	L'accent mis par le GERSP, en matière de politique, sur l'assainissement des finances publiques créera une marge de manœuvre budgétaire qui permettra au gouvernement de financer des programmes sociaux dans les secteurs de la santé et de l'éducation, entre autres, en ciblant les groupes les plus vulnérables et les pauvres, notamment les femmes et les jeunes. L'accent mis sur l'agriculture et la transformation du secteur industriel et sur le développement des MPME aidera à la création de possibilités d'emploi pour les femmes. Le soutien à la protection sociale profitera considérablement aux femmes. Enfin, l'accent particulier mis sur le renforcement de l'autonomisation économique des femmes grâce au Cadre national pour l'autonomisation économique des femmes devrait changer la donne pour les femmes en Namibie.
Dialogue sur les politiques à mener et assistance technique.	L'opération proposée visera à soutenir les mesures de politique destinées à assainir les finances publiques, à accroître la participation du secteur privé à l'agriculture et dans les secteurs industriels et à renforcer la protection sociale. Grâce à cette opération et à d'autres projets en cours tels que les projets d'investissement dans l'agriculture, l'éducation et les infrastructures routières et le Projet d'appui institutionnel au partenariat public-privé, la Banque engagera avec le Gouvernement de la République de Namibie un dialogue sur les politiques à mener dans des domaines tels que la mobilisation des recettes intérieures, la réforme des entreprises étatiques, les meilleures pratiques des partenariats public-privé (PPP), l'agriculture et les politiques industrielles. Le programme créera un cadre solide de dialogue sur les politiques à mener et de services de conseil, la Direction générale – Sud de la Banque y jouant un rôle crucial.

CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS²

A INFORMATIONS SUR LE PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques P-NA-K00-004				■ PAYS : République de Namibie	
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : soutenir la résilience et la reprise économique inclusive après la pandémie de COVID-19 par l'amélioration de la gouvernance et des réformes du secteur réel.					
■ INDICATEURS D'ALIGNEMENT ³ : i) Contribution du secteur agricole et industriel au PIB.					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
DESCRIPTION DE LA CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DES INDICATEURS	INDICATEUR CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (Date)	CIBLE À L'ACHEVEMENT (Date)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTATS N° 1. Une amélioration de la performance budgétaire.					
INDICATEUR DE RÉSULTATS 1.1. Ratio déficit budgétaire/PIB		Pourcentage	9,9 % (estimation révisée pour l'exercice 2020-2021)	7,3 % (2021-2022)	CDMT ; rapports du FMI
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTATS N° 2. Une participation du secteur privé accrue dans les secteurs clés.					
INDICATEUR DE RÉSULTATS 2.1. Des investissements privés dans l'agriculture.	x	Montant absolu (en millions de dollars namibiens – N\$ ou NAD)	2 358 N\$ (2019)	2 547 N\$ (2022)	Comptes nationaux
INDICATEUR DE PRODUITS 2.2. Des investissements privés dans l'industrie.	x	Montant absolu (en millions de dollars namibiens)	2 786 millions de N\$ (2019)	865 N\$ (2022)	Comptes nationaux
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTATS N° 3. Une inclusion économique et sociale renforcée.					
INDICATEUR DE RÉSULTATS 3.1. Les enregistrements des PME.		Nombre	110 par an (2017-2019)	200 par an (au moins à 30 % détenues par des femmes) (2020-2022)	Rapports du ministère de l'Industrialisation et du Commerce
INDICATEUR DE RÉSULTATS 3.2 ⁴ . Couverture de la protection sociale.		Nombre de personnes	280 843 ⁵ (2019)	320 000 (2022)	Rapports du ministère de l'Éradication de la pauvreté et du Bien-être social
■ ÉNONCÉ DE PRODUITS 1. Une amélioration de la mobilisation des ressources nationales.					
INDICATEUR DE PRODUITS 1.1. Détachement du personnel la NAMRA approuvé par le Conseil des ministres*		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Lettre signée en Conseil des ministres
INDICATEUR DE PRODUITS 1.2. Approbation par le Conseil des ministres, en principe, d'un décret portant création d'un Fonds souverain*		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Lettre signée en Conseil des ministres
■ ÉNONCÉ DE PRODUITS 2. L'atténuation des risques financiers					
INDICATEUR DE PRODUITS 2.1. Lancement du		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Copie du tableau de bord de la

² Nouveau format approuvé par le Comité des opérations (OpsCom) de la Banque.

³ Ces indicateurs mesureront l'alignement sur les priorités nationales définies pour l'opération.

⁴ L'amélioration de la nouvelle politique de protection sociale s'appuiera sur les programmes en cours, à savoir la subvention sociale universelle destinée aux personnes du troisième âge et aux personnes handicapées, les subventions en faveur du bien-être des enfants et l'initiative de banque alimentaire.

⁵ Ceci comprend les bénéficiaires suivants : 164 832 – pension de vieillesse ; 39 193 – subvention destinée aux handicapés ; 76 818 – banque alimentaire.

tableau de bord de la gouvernance des entreprises étatiques (2020-2021)					gouvernance
INDICATEUR DE PRODUITS 2.2. Approbation du cadre de sélection des PPP et des directives relatives à l'évaluation par le Comité des PPP*		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Copie du cadre de sélection et des directives relatives à l'évaluation
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 3. Amélioration de la productivité du secteur de l'agriculture climato-intelligente et production accrue de valeur ajoutée					
INDICATEUR DE PRODUITS 3.1. Approbation du cadre de politique, de la feuille de route et du plan d'action stratégiques pour la croissance verte et l'économie bleue en Namibie par le Conseil des ministres**		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2021-2022)	Lettre signée en Conseil des ministres
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 4. Le renforcement du cadre d'industrialisation					
INDICATEUR DE PRODUITS 4.1. Approbation du plan de relance économique*		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Lettre signée en Conseil des ministres
INDICATEUR DE PRODUITS 4.2. a) Abrogation des mesures incitatives prises au titre de la loi sur les zones de transformation des exportations et publication au Journal officiel* ; b) approbation en Conseil des ministres du Protocole de la SADC sur l'industrie.*		Oui/Non	a) Non (2019) b) Non (2019)	a) Oui (2020-2021) b) Oui (2020-2021)	Copie du Journal officiel et lettre signée en Conseil des ministres
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 5. Renforcement du cadre de développement et des capacités des MPME					
INDICATEUR DE PRODUITS 5.1. a) Opérationnalisation du mécanisme de garantie de crédit* ; et b) lancement de la plateforme d'incubation des PME et du centre numérique		Oui/Non	a) Non (2019) b) Non (2019)	a) Oui (2020-2021) b) Oui (2020-2021)	Rapports du ministère de l'Industrialisation et du Commerce Rapports établis par la Banque de développement de la Namibie
INDICATEUR DE PRODUITS 5.2. Approbation de la politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat par le Conseil des ministres**		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2021-2022)	Copie de la note de service prise par le Conseil des ministres
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 6. L'amélioration de la protection sociale et l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes					
INDICATEUR DE PRODUITS 6.1. Mise au point d'un registre unifié de subventions sociales en tant que première étape vers la politique relative à la protection sociale**		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2020-2021)	Rapports du ministère de l'Éradication de la pauvreté et du Bien-être social
INDICATEUR DE PRODUITS 6.2. Approbation en Conseil des ministres du cadre national d'autonomisation économique des femmes (NWEFF)		Oui/Non	Non (2019)	Oui (2021-2022)	Rapports du ministère de l'Égalité des genres et du Bien-être des enfants

NB : * dénote une mesure préalable ; et **dénote le déclencheur indicatif pour la phase II.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'OCTROI D'UN PRÊT À LA RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE POUR FINANCER LE PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE ET À LA REPRISE ÉCONOMIQUES (GERSP)

I. INTRODUCTION : LA PROPOSITION

1.1 **La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant une proposition d'octroi d'un prêt BAD d'un milliard cinq cents millions de rands sud-africains (1,5 milliard de ZAR) à la République de Namibie pour financer le Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques (GERSP).** Le GERSP est conçu comme une série programmatique de deux opérations consécutives d'appui budgétaire général (ABG) couvrant les exercices 2020-2021 et 2021-2022. La présente opération constitue la première de la série biennale des opérations d'appui programmatique (OAP) de la Banque en Namibie. L'opération fait suite à une demande soumise en ce sens par les autorités namibiennes, en juin 2020.

1.2 L'impact de la pandémie de COVID-19 s'est lourdement fait sentir sur l'économie namibienne qui a enregistré une contraction de 7,3 % en 2020, selon les dernières estimations. Cela fait suite à une contraction de l'économie au cours de deux des trois dernières années : à raison de -1 % en 2017, de 1,1 % en 2018 et de -1,6 % en 2019. L'atonie de la demande extérieure, la marge de manœuvre budgétaire limitée, l'érosion de la confiance intérieure et les restrictions qui restent imposées aux visiteurs étrangers continueront d'exercer des pressions sur l'économie namibienne, qui est de petite taille, ouverte vers l'extérieur et axée sur les produits de base. Le principal problème de développement de la Namibie est de parvenir à la reprise économique après la pandémie moyennant une croissance économique porteuse de transformation et inclusive afin de relever les défis persistants inhérents à la pauvreté, au chômage, à l'inégalité des revenus et aux disparités socioéconomiques spatiales. Le gouvernement de la République de Namibie a démontré son engagement à faire face aux répercussions socioéconomiques immédiates de la pandémie de COVID-19, comme en témoigne la mise en œuvre d'une batterie de mesures de relance et d'aide économiques d'une valeur totale de 8,1 milliards de dollars namibiens – NAD ou N\$ – (représentant 4,5 % du PIB), couplé à une série de mesures de politique monétaire en 2020. Le gouvernement est également déterminé à renforcer la résilience économique, à parvenir à une reprise verte et à mieux reconstruire, en jetant les bases d'un développement durable à moyen ou long terme. Pour y parvenir, des réformes audacieuses ciblant la durabilité budgétaire et la transformation dopée par le secteur privé s'avèrent nécessaires pour des secteurs clés tels que l'agriculture et l'industrie. C'est dans ce contexte que le gouvernement a pris l'attache de la Banque, qui constitue un partenaire de choix en ce qui concerne l'appui budgétaire.

1.3 Le Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques (GERSP) vise à appuyer les réformes engagées par le gouvernement de la République de Namibie en vue de renforcer la résilience et d'améliorer la reprise économique inclusive après la pandémie par l'amélioration de la gouvernance et des réformes du secteur réel tel qu'il est énoncé dans la lettre de politique de développement (annexe 1). Ce programme fait suite à l'achèvement du Programme d'appui à la gouvernance et à la compétitivité économiques (EGCSP) en 2020, qui a produit des résultats importants (énoncés dans l'annexe 9). On peut notamment citer : i) une réduction du déficit budgétaire, qui est passé de 8,3 % du PIB en 2015-2016 à 4,5 % en 2019-2020 ; ii) une diminution du ratio dépenses/PIB, qui est passé de 40,2 % en 2015-2016 pour s'établir à 34,9 % en 2018-2019 ; et iii) une amélioration importante des réserves de change, qui sont passées de 2,8 mois de couverture des importations en 2016 à 4,5 mois de couverture des importations au deuxième trimestre 2020. Les mesures de politique qui ont servi de base à l'assainissement des finances publiques comprennent : i) la promulgation du projet de loi sur l'Agence namibienne des recettes et la prise des premières mesures pour la rendre opérationnelle ; ii) l'approbation

de la stratégie de gestion de la dette souveraine. Dans le domaine de la gestion des finances publiques et de l'efficacité du secteur public, l'EGCSP a appuyé : i) la publication de règlements sur les marchés publics et l'établissement d'un conseil central de passation des marchés publics, d'un comité d'examen et d'une unité de la politique de passation des marchés publics ; ii) l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur la gouvernance des entreprises étatiques. Dans le cadre de son appui à l'environnement commercial en faveur de l'industrialisation, l'EGCSP a soutenu : i) la promulgation du projet de loi de l'Agence namibienne de développement industriel (NIDA) et l'opérationnalisation ultérieure du NIDA ; ii) promulgation de la loi portant régime des partenariats public-privé (PPP), la publication de règlements connexes et la mise en place d'un comité des PPP ; iii) le lancement de la première phase de la facilité intégrée de service à la clientèle, à l'appui d'un éventail de processus, y compris l'enregistrement des entreprises. Le GERSP s'appuie sur ces réalisations et met particulièrement l'accent sur l'amélioration de la performance budgétaire, le soutien de la transformation du secteur agricole et industriel dirigée par le secteur privé couplée à l'amélioration de l'inclusion économique et sociale.

1.4 Conçu comme une opération programmatique de deux ans, le GERSP permettra de s'attaquer aux défis macroéconomiques immédiats (en appuyant les initiatives d'assainissement de la dépense publique favorable à la croissance et en préservant la stabilité macroéconomique). Le programme s'attaquera aussi à des défis à moyen ou long terme (en renforçant le cadre stratégique pour la productivité et la valeur ajoutée du secteur agricole et industriel et la participation accrue du secteur privé). En outre, la durée à long terme des emprunts contractés par le gouvernement pour financer cette opération en rands sud-africains (devise dans laquelle la Namibie conserve des réserves importantes) contribuera à l'amélioration de la position de réserve, à l'atténuation du risque de change et à la prolongation de l'échéancier de la dette publique. L'utilisation de l'approche programmatique de l'appui budgétaire apporte par ailleurs une certaine flexibilité à l'utilisation des déclencheurs, de même que la possibilité d'adaptation à l'évolution des circonstances au cours de la mise en œuvre du programme.

1.5 L'OAP a été élaborée sur la base d'un dialogue continu avec le gouvernement de la République de Namibie et en étroite collaboration avec les partenaires de développement et d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile.

II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

2.1 Évolution politique et contexte de la gouvernance

2.1.1 **La Namibie continue de jouir de la stabilité politique, qui repose sur un socle démocratique pluraliste solide.** Des élections libres et équitables sont organisées régulièrement et l'Organisation des peuples de l'Afrique du Sud-Ouest (SWAPO) domine le paysage politique du pays depuis l'accession de la Namibie à l'indépendance. Selon les observateurs internationaux, les sixièmes élections générales du pays qui se sont tenues le 27 novembre 2019 ont été jugées globalement libres, justes et transparentes. Le président sortant, le D^r Hage Geingob, a été réélu à la tête de la Namibie, mais avec une majorité fortement réduite. En effet, sur les 96 sièges que compte le Parlement namibien, le nombre de sièges détenus par la SWAPO a été ramené de 77 sièges à 63 sièges. L'administration actuelle poursuit sa politique visant le respect des droits et autres libertés fondamentales consacrés par la Constitution. La Namibie a continué de jouir de la paix et de la stabilité politique qui sous-tendent son progrès social et économique.

2.1.2 **La Namibie est l'un des pays affichant les meilleurs résultats en matière de gouvernance en Afrique.** À preuve, la Namibie s'est classée à la septième place sur 54 pays dans l'édition 2020 de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG), avec une note globale de 65,1 sur 100, en progression de 3,4 points par rapport à la tendance observée sur la période 2010-2019. Le pays a été

classé 56^e pays le moins corrompu sur 180 dans l'Indice de perception de la corruption 2019 de Transparency International. Malgré cela, la corruption devient progressivement un sujet de préoccupation en Namibie. En janvier 2017, la Namibie a accédé sans condition au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), en vertu duquel les politiques et pratiques en matière de gouvernance sur le continent sont évaluées par les pays eux-mêmes et par les pairs. Cela démontre clairement l'attachement de la Namibie à la bonne gouvernance. La Namibie a mis en place de solides systèmes de responsabilité, conformément à la constitution et à la loi sur les finances étatiques de 1991 (modifiée en 1995). Chaque année, le ministre des Finances soumet à l'Assemblée nationale un rapport sur la responsabilité, ainsi que d'autres documents budgétaires, qui sont mis à la disposition du public. La modernisation du système de passation des marchés publics se poursuit dans le cadre de la nouvelle loi sur la passation des marchés publics de 2015, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017 après publications des règlements d'application. Depuis lors, une Cellule chargée de la politique d'acquisition, une Commission centrale des marchés et un Comité de revue ont été créés.

2.2 Évolution économique récente, analyses macroéconomiques et budgétaires

2.2.1 La Namibie affiche un bilan solide en matière de résultats économiques, mais sa croissance a été atone ces dernières années. Le pays a affiché un taux de croissance annuelle du PIB réel de plus de 5 % entre 2010 et 2015, ce résultat étant sous-tendu par une politique budgétaire expansionniste et par de nouveaux méga-investissements directs étrangers dans le secteur minier. Toutefois, la croissance a ralenti, passant de 5,3 % en 2015 à 1,1 % en 2016. Cette performance économique en demi-teinte s'est poursuivie au cours

des trois exercices suivants. Elle était de -1 % en 2017, de 1,1 % en 2018 et de -1,6 % en 2019, à cause de la faiblesse des cours des produits de base, de la persistance de la sécheresse et du ralentissement de l'activité économique en Afrique du Sud et en Angola. Selon les dernières estimations

	2019 Situati on réelle	2020 avant la COVID Projection	Projection révisée, 2020	2021 Projection de départ	2021 Projection révisée	2022 Projection
Taux de croissance du PIB réel (%)	-1,6	-6,6	-7,3	-1,1	2,2	3,9
Inflation, pourcentage (fin de période)	3,7	2,2	2,2	3,0	3,4	2
Recettes de la SACU (pourcentage du PIB)	10,6 %	13 %	12,8 %	10,1 %	9,7 %	8,8 %
Recettes totales (pourcentage du PIB)	32,7 %	30 %	31,7 %	29,6 %	30,1 %	29,8 %
Solde budgétaire (pourcentage du PIB)	-4,5	-12,3	-9,9	-10,3	-7,3	-6,4
Dette publique (pourcentage du PIB)	56,1	69,6	68,8	79,7	73,2	76,3
Déficit du compte courant/PIB (pourcentage du PIB)	1,7	3,2	1,9	1,5	0,4	1,1
Réserves internationales (mois d'importations)	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5

Source : ministère des Finances

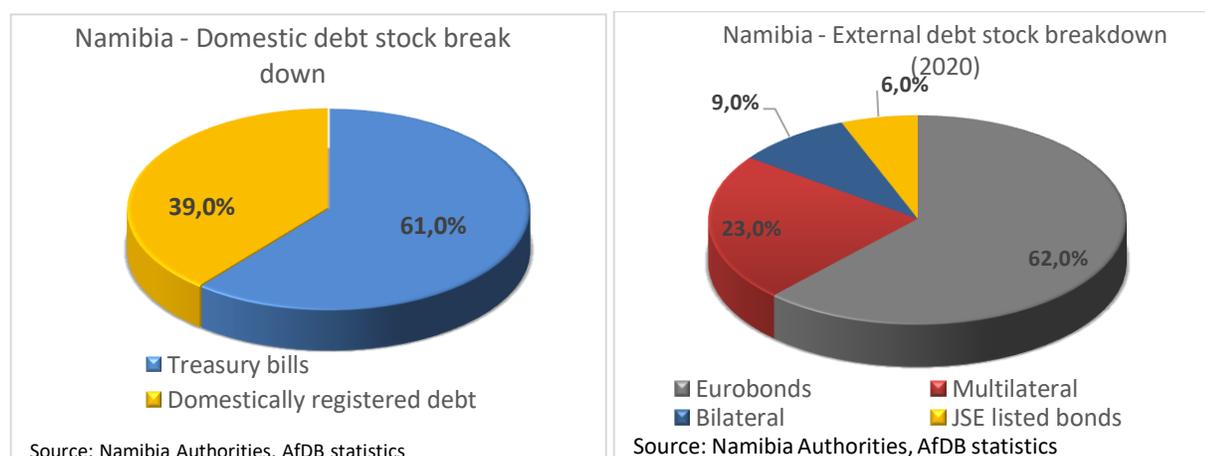
officielles, l'économie a enregistré une contraction de 7,3 % en 2020, dans le contexte de la pandémie mondiale actuelle de COVID-19. L'impact négatif de la pandémie a pesé lourdement sur un large éventail de secteurs et les canaux de transmission ont été les services financiers, le commerce, l'investissement, le tourisme et le commerce de gros et de détail, tous secteurs qui étaient déjà sous pression après la contraction de l'économie au cours de deux des trois années précédentes.

2.2.2 La politique de relance adoptée pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 a accru les besoins de financements du gouvernement et aggravé la situation relative au déficit budgétaire et à la dette du secteur public. Le déficit budgétaire de la Namibie pour 2020-2021 s'est creusé pour s'établir à 9,9 % du PIB (contre 4,5 % du PIB en 2019-2020), en grande partie à cause d'une forte hausse des dépenses qui sont passées de 28,3 % du PIB en 2019 à 41,7 % en 2020, selon les estimations, et à cause de vents contraires pour les recettes budgétaires, qui ont baissé de 32,7 %

du PIB en 2019 pour se situer à 31,8 % du PIB en 2020, selon les estimations, au moment où la pandémie ralentit l'activité économique. Le gouvernement de la République de Namibie devrait reprendre l'assainissement des finances publiques à partir de l'exercice 2021-2022, et le déficit devrait se résorber progressivement pour s'établir à 7,3 % du PIB en 2021, puis à 6,4 % du PIB en 2022. Toutefois, le solde budgétaire restera négatif à moyen terme, car une importante masse salariale du secteur public et les transferts aux entreprises étatiques en difficulté ne favorisent pas une diminution importante des dépenses ordinaires. Au cours de l'exercice 2021-2022, le déficit budgétaire sera réduit à 7,3 % du PIB.

2.2.3 Même si les niveaux d'endettement devraient augmenter pour atteindre des niveaux relativement élevés, l'on peut s'attendre à ce que le niveau d'endettement et la position budgétaire du gouvernement restent viables à court ou moyen terme. Les déficits budgétaires dans les deux prochaines années seront probablement largement couverts par des émissions de dette locale, ce qui portera le volume total de l'endettement public à 68,8 % du PIB d'ici à la fin de l'exercice 2020-2021 et à 73,2 % du PIB d'ici fin 2021-2022, alors que la dette était de 56,1 % du PIB en 2019-2020 selon des estimations. La dette intérieure et les garanties représentent la majeure partie de l'endettement total, soit à peu près 72 % du total de l'ardoise. La dette intérieure est constituée principalement de bons du Trésor et d'obligations du Trésor. Sur la partie la plus longue de la courbe des rendements, les secteurs namubiens des pensions et des assurances sont relativement bien développés, avec des actifs qui représentaient quasiment 120 % du PIB en 2019. Les règlements qui exigent que la majeure partie de ces fonds soit affectée aux marchés de capitaux intérieurs constituent une source naturelle et soutenue de demande pour la dette des administrations locales. Le fardeau de la dette de la Namibie restera pour l'essentiel libellé en monnaie nationale ou en rands sud-africains – auquel le dollar namibien est arrimé. Toutefois, les facilités d'emprunt externe seront de plus en plus recherchées et le remboursement de l'euro-obligation de 500 millions de dollars EU (USD) au troisième trimestre 2021 ajoutera une pression considérable sur la dynamique de la dette publique du pays. Les emprunts du gouvernement continuent d'être régis par une stratégie crédible de la dette à moyen terme (MTDS). Cette stratégie comprend des mesures visant à allonger l'échéancier de la dette et le respect d'une série d'indicateurs de référence budgétaires. En outre, le gouvernement de la République de Namibie prévoit de créer un fonds souverain, en commençant par le produit de la cotation prochaine de la Namibia Telcom Company à la bourse locale. Il devrait aussi investir des fonds dans des projets à haut impact exécutés dans le pays et appuyer la compétitivité et la croissance économique à long terme.

Graphique 1. Namibie – Composition de la dette publique



2.2.4 Ces derniers temps, la Bank of Namibia (BoN) a maintenu une politique monétaire accommodante en guise d'appui à l'économie nationale, et spécialement en riposte à la COVID-

19. La Bank of Namibia a réduit le taux de prise en pension de 275 points de base (pdb) cumulés en 2020, portant ce taux à 3,75 % et le maintenant à ce niveau en janvier 2021. La Bank of Namibia devrait maintenir le taux à ce plancher historique en 2021. Des perspectives relativement favorables en matière d'inflation donneront à la Bank of Namibia la marge de manœuvre nécessaire pour continuer d'appliquer une politique monétaire accommodante. En 2020, l'inflation a été de 2,2 % en moyenne, à son niveau plancher depuis 2005. Autrement dit, la faible pression de la demande et la baisse des cours du pétrole ont plus que compensé toute pression à la hausse découlant de la faiblesse des devises et des défis de distribution liés au confinement.

2.2.5 La position extérieure de la Namibie est restée résiliente malgré les chocs économiques mondiaux et la forte chute des cours des matières premières ces dernières années. Le déficit du compte courant est resté soutenable, même s'il s'est creusé pour atteindre 1,9 % du PIB en 2020, du fait de la faible performance des exportations, alors que ce déficit se situait à 1,7 % du PIB en 2019. Le déficit du compte courant devrait se réduire à 0,4 % du PIB en 2021 et à 1,1 % du PIB en 2022, principalement à cause de la faiblesse de la demande d'importations de biens d'équipement, le gouvernement cherchant à maîtriser son déficit budgétaire, et une hausse des exportations d'uranium sera le principal moteur de cette tendance. La faible croissance à court terme dans la majorité des secteurs de l'économie pèsera sur la demande d'importations de biens de consommation, ce qui nuira aux importations totales au cours des premières années de la reprise post-COVID-19. Les réserves du pays s'élevaient à près de 4,5 mois d'importations au quatrième trimestre 2020 et devraient rester à ce niveau à court ou moyen terme.

2.2.6 La perspective de croissance à moyen terme est positive, du fait des vents contraires liés à la COVID-19. L'économie devrait retrouver le chemin d'une croissance positive (2,2 %) en 2021, principalement dans l'hypothèse d'une amélioration des performances dans les secteurs clés. Par exemple, les secteurs des services devraient se développer régulièrement à court ou moyen terme, à mesure que le tourisme se redresse et que les efforts visant à transformer le port de Walvis Bay en une plateforme régionale de logistique et de transport se poursuivent. L'agriculture enregistrera une croissance soutenue à mesure que les efforts d'adaptation au changement climatique et d'amélioration des stratégies d'intervention en cas de catastrophe commenceront à porter des fruits. Enfin, l'industrie minière connaîtra une croissance constante, grâce aux investissements et à la mise en service de nouvelles mines d'uranium et de diamants. La demande mondiale dans les principales économies partenaires commerciales telles que l'Afrique du Sud, la Chine et l'Union européenne reprendra à mesure que les effets des mesures de confinement sur ces marchés s'estomperont. Entre-temps, les pressions sur les dépenses liées à la riposte sanitaire en Namibie vont s'atténuer, ce qui permettra au gouvernement de redéfinir les priorités des domaines de dépenses plus productifs et d'améliorer le déficit budgétaire. L'inflation globale devrait rester largement maîtrisée tandis que le déficit du compte courant se contractera. Les arrivées de touristes étrangers et la confiance nationale devraient s'améliorer avec le déploiement mondial des vaccins contre la COVID-19 et l'atténuation des mesures de confinement et des restrictions aux voyages, ce qui entraînera une relance des activités économiques. Cependant, il convient de noter qu'un retour à des taux de croissance positifs ne signifie pas forcément un retour à des taux de croissance élevés et durables propices à l'inclusion, à la réduction de la pauvreté et au relèvement du niveau de vie. Les perspectives de reprise après le choc lié à la COVID-19 devraient encore laisser la Namibie avec des perspectives complexes où les réformes structurelles sont essentielles pour mettre la croissance sur une trajectoire plus élevée et plus durable que celle qui avait cours avant la crise liée à la COVID-19.

2.2.7 La relance économique prendra un certain temps pour s'accélérer, eu égard aux incertitudes et aux déséquilibres persistants qui se sont accumulés ces derniers trimestres. En outre, les risques pour les prévisions de croissance officielles pour 2021 sont fortement orientés à la baisse à

cause de la lenteur dans l'endiguement de la pandémie de COVID-19 (en particulier avec la découverte du nouveau variant), de la lenteur de la reprise des principales économies partenaires commerciales telles que l'Afrique du Sud, de la baisse des revenus de la SACU et de la faiblesse prolongée des prix des matières premières et des devises des marchés émergents. Les perspectives d'une croissance plus forte et durable dépendent aussi d'une mise en œuvre constante des réformes structurelles visant à rationaliser l'environnement des entreprises afin de favoriser l'investissement privé, d'accroître la croissance de la productivité et de favoriser la diversification économique.

2.3 Compétitivité de l'économie

2.3.1 La Namibie prend des mesures pour créer un environnement plus propice à l'investissement privé afin de stimuler la transformation structurelle. Le pays occupe le 94^e rang sur 141 pays sur l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial 2019, classement en amélioration par rapport à 2017-2018 (100^e). Au sein de la SADC, la Namibie se classe quatrième, derrière Maurice, l'Afrique du Sud et le Botswana. Parmi les principaux facteurs qui posent problème, on peut citer : le manque de compétences ; l'inefficacité des administrations publiques ; et l'accès limité au financement. Le système judiciaire namibien est indépendant et dispose de mécanismes adéquats pour la protection des droits de propriété et des droits contractuels, ainsi que d'infrastructures de bonne qualité. Le gouvernement a entrepris des réformes de grande envergure pour améliorer davantage l'environnement des affaires et la compétitivité économique. Ces réformes comprennent : la mise en place du Mécanisme intégré de service à la clientèle et la création d'un « guichet unique » pour les investisseurs ; la promulgation du projet de loi sur les partenariats public-privé (PPP) et la publication de règlements connexes visant à attirer 50 milliards de dollars namubiens d'investissements privés grâce à des PPP d'ici à 2023 ; et une gamme d'incitations fiscales pour attirer les investisseurs. L'Agence de développement industriel de la Namibie a également été créée pour jouer le rôle d'organe de mise en œuvre du programme de développement industriel du pays. En dépit des efforts déjà mentionnés, beaucoup reste à faire pour approfondir les réformes réglementaires et, partant, améliorer le climat d'investissement tout en favorisant l'entrepreneuriat local dans le but de faire avancer le développement du secteur privé.

2.4 Gestion des finances publiques

2.4.1 Le gouvernement de la République de Namibie mène diverses initiatives visant à rationaliser la gestion des finances publiques. En vue de consolider le cadre d'établissement de rapports de gestion financière, les états financiers de l'administration centrale, des conseils régionaux et des autorités locales, tout comme les entreprises étatiques, doivent être préparés à appliquer les normes comptables IPSAS ou IFRS. Le ministre des Finances présente chaque année à l'Assemblée nationale un rapport annuel sur la situation des comptes de l'État, ainsi que d'autres documents budgétaires qui sont tous mis à la disposition du grand public. L'utilisation du système IFMIS a permis d'accroître la célérité dans l'établissement des rapports financiers. La gestion de la dette a été renforcée par l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion de la dette souveraine. Des réformes de l'audit interne sont en cours, avec notamment la promulgation de la politique d'audit interne. La loi portant création de l'Agence namibienne des recettes (NAMRA) a été adoptée par le Parlement, et l'opérationnalisation de l'agence est en cours. Cette démarche permettra de pallier les inefficacités actuelles des régies fiscales. Des mesures sont prises pour contrôler l'accroissement des dépenses, notamment pour maîtriser la masse salariale, dans le cadre d'efforts plus larges d'assainissement de la dépense publique. Au nombre des mesures appliquées par le gouvernement pour gérer la masse salariale figurent : le gel des recrutements ; la nécessité pour les bureaux, ministères et agences qui recrutent pour un poste donné de renoncer à un poste équivalent ; et la conduite d'audits de la masse salariale qui ont permis de débusquer les fonctionnaires « fictifs ». Certains de ces efforts ont été remis en cause par la pandémie de COVID-19.

Étant donné que les mauvaises performances des entreprises étatiques sont une source majeure de risque budgétaire, le gouvernement prend un certain nombre de mesures pour améliorer leur gestion et leurs performances, notamment par l'adoption de la Loi sur la modification de la gouvernance des entreprises étatiques (2019). Après la promulgation de la Loi portant régime de la passation des marchés publics (2015), les instruments d'application de cette loi ont été publiés en 2017, suivis par la création d'une unité des marchés publics, d'une commission centrale des marchés publics et d'un comité de vérification, toutes mesures soutenues par l'opération EGCSF de la Banque, désormais achevée. Ces initiatives ont considérablement renforcé le cadre des marchés publics en Namibie, même si certaines faiblesses perdurent. Le Bureau du vérificateur général met en œuvre des réformes internes telles que la professionnalisation du bureau. La Commission de lutte contre la corruption en Namibie (ACC) continue de progresser dans l'exécution de son mandat qui est d'enquêter sur les allégations de pratiques de corruption, d'éduquer le grand public sur l'impact négatif de la corruption et de prévenir ce fléau.

2.5 Croissance inclusive, pauvreté et contexte social

2.5.1 La Namibie a accompli des progrès remarquables dans la réalisation d'une croissance inclusive et du progrès social. L'indice numérique de pauvreté est passé de 28,8 % en 2010 à 17,4 % en 2016, tandis que l'indice numérique d'extrême pauvreté est passé de 15,4 % à 10,7 % sur la même période, mais il devrait augmenter à 18,9 % en 2022⁶ en raison de la pandémie de COVID-19. Les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté sont en grande partie attribuables aux filets de sécurité sociale et à d'autres programmes ciblant les pauvres. Des mesures visant à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités de revenus sont mises en œuvre sur la base du programme de répartition des richesses et d'éradication de la pauvreté. En 2018, le taux de chômage était extrêmement élevé (33,4 %), le taux de chômage des jeunes s'établissant à 46,1 %. Le chômage des jeunes est aggravé par l'inadéquation de la formation et des compétences. La création d'emplois de qualité, en particulier pour les jeunes, est essentielle pour lutter contre les inégalités, assurer la stabilité sociale et exploiter le dividende démographique. Malgré les progrès enregistrés au fil des ans, de fortes inégalités persistent. Le coefficient de Gini de la Namibie (0,57) est l'un des plus élevés au monde et n'a que très peu diminué par rapport à 2010 (0,59).

2.5.2 Le gouvernement de la République de Namibie met en œuvre de nombreuses initiatives visant à protéger les populations pauvres et les groupes vulnérables. On peut notamment citer : i) la subvention sociale universelle destinée aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; ii) les subventions en faveur du bien-être des enfants ; et iii) l'initiative des banques alimentaires conçue pour aider les personnes les plus pauvres de la société. Les dépenses publiques liées à la protection sociale ont augmenté en moyenne de 20,6 % par an au cours de la dernière décennie. Cependant, le défaut de ciblage reste un défi. Les programmes publics de sécurité sociale ne sont principalement accessibles qu'aux fonctionnaires. Quarante-six pour cent des dépenses du régime d'aide médicale aux employés du service public sont financées par les recettes générales plutôt que par les cotisations des membres. Bien que les dépenses des régimes privés contributifs de protection sociale (fonds de pension et régimes d'aide médicale) aient augmenté de 4,3 % du PIB à 6,3 % depuis 2002, elles représentent moins de la moitié des dépenses totales de protection sociale du pays. Un taux de 57,7 % (LFS, 2018) de la population active travaille dans l'économie informelle, ce qui signifie que ces personnes ne bénéficient d'aucune protection sociale formelle.

2.5.3 La Namibie fait relativement bonne figure en matière d'égalité hommes-femmes. Le pays dispose de bonnes politiques et d'un bon cadre législatif pour guider les actions visant à prendre en compte les questions de parité hommes-femmes dans le cadre général de développement. Le

⁶ <https://www.worldbank.org/en/country/namibia/overview>

gouvernement s'est engagé à autonomiser les femmes, à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et à éliminer toutes les formes de discrimination. Le pays a publié pléthore de lois, politiques, plans et a adopté de nombreux cadres internationaux et régionaux pour la promotion de l'égalité hommes-femmes. La Vision 2030 reconnaît l'« équité entre les sexes » comme l'un des cinq grands moteurs de la matérialisation de cette vision. Dans le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020, la Namibie se classe au 12^e rang sur 153 pays (avec un score de 0,784), en nette amélioration par rapport à la 40^e place sur 142 pays que la Namibie occupait en 2015. Ces avancées tiennent principalement à l'augmentation de la représentation des femmes au Parlement, à l'instauration de l'éducation primaire universelle et à la parité entre les sexes du point de vue de la scolarisation, à tous les niveaux d'éducation. N'empêche que des disparités entre les hommes et les femmes perdurent dans des domaines tels que l'accès à l'enseignement secondaire, au financement et aux terres titrées. On doit faire plus pour renforcer la capacité des organismes gouvernementaux et fournir les fonds nécessaires aux programmes pertinents conçus pour faire progresser la parité hommes-femmes en Namibie.

III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Stratégie globale de développement et priorités en matière de réforme à moyen terme

3.1.1 Les objectifs de développement à moyen terme de la Namibie sont articulés dans le cinquième Plan de développement national (NDP5, 2017-2022). Le NDP5 a été inspiré de la Vision 2030 de la Namibie, dont l'objectif est de hisser la Namibie au rang de pays à revenu élevé à l'horizon 2030. Le NDP5, dont le fil conducteur est la transformation structurelle, a quatre objectifs stratégiques : i) réaliser une croissance inclusive, durable et équitable ; ii) développer des ressources humaines saines et compétentes ; iii) assurer un environnement durable et renforcer la résilience ; et iv) promouvoir la bonne gouvernance par des institutions efficaces. Ces objectifs s'articulent autour de quatre piliers interdépendants, à savoir : la progression économique ; la transformation sociale ; la durabilité environnementale ; et la bonne gouvernance. Le NDP5 est complété par le Plan de prospérité Harambee (2016-2020), qui a été adopté en vue d'accélérer l'obtention des résultats souhaités sur le plan du développement dans les principaux axes prioritaires. Le gouvernement de la République de Namibie est à pied d'œuvre pour élaborer un nouveau plan de reprise économique (HPP2). Afin d'appuyer le programme d'industrialisation et de faciliter la génération d'emplois de qualité, le gouvernement a lancé la stratégie dite de « Croissance chez soi » (*Growth at Home*) en 2015. Cette stratégie porte essentiellement sur le soutien à la création de valeur ajoutée, à la mise à niveau et à la diversification, sur la garantie de l'accès au marché national et international, et sur l'amélioration du climat et des conditions d'investissement.

3.2 Défis liés au programme de développement national ou sectoriel

3.2.1 La Namibie continue d'adopter des mesures nécessaires pour relever les défis existants et émergents. Le principal défi de la Namibie en matière de développement est de renforcer la résilience et de parvenir à une reprise économique post-pandémique grâce à une croissance économique transformatrice et inclusive afin de venir à bout des problèmes persistants que sont la pauvreté, le chômage, l'inégalité des revenus et la disparité socioéconomique spatiale. Il est important, non seulement de faire face à l'impact socioéconomique immédiat de la pandémie de COVID-19, mais aussi de « reconstruire en mieux », en posant parallèlement les bases d'un développement durable à moyen ou long terme. Pour ce faire, l'accent doit être mis sur la viabilité budgétaire et sur la stabilité macroéconomique, ainsi que sur la transformation des secteurs clés sous l'impulsion du secteur privé. Pour parvenir à la viabilité budgétaire, il faudra : i) améliorer la mobilisation des ressources intérieures (y compris les sources de financement novatrices) et améliorer la politique et l'administration fiscales ; et ii) atténuer les risques fiscaux, en particulier ceux liés aux entreprises étatiques et aux partenariats

public-privé. Le problème du chômage, qui a été exacerbé par la pandémie, exige une approche sur plusieurs fronts qui passe par l'amélioration des politiques destinées à renforcer la participation du secteur privé dans des secteurs critiques tels que l'agriculture et en stimulant les efforts d'industrialisation. Il sera également essentiel de prendre des mesures pour stimuler l'inclusion économique et sociale, notamment par le développement des MPME et le renforcement de la protection sociale.

3.2.2 La transformation du secteur agricole est la clé d'une croissance inclusive. Malgré sa faible contribution au PIB (7,3 % en 2019), le secteur agricole occupe une place centrale dans la vie de la majorité des Namibiens puisqu'il emploie plus de 70 % de la population du pays. Le secteur est une source de nourriture, de revenus, de moyens de subsistance et d'emplois. Les principaux défis à relever sont l'accès limité aux intrants et aux terres productives, l'impact des événements extrêmes liés au changement climatique (sécheresse et inondations), le faible accès aux technologies, et les épidémies de parasites et de maladies. Les défis du secteur de l'eau continuent également à avoir un impact négatif sur l'agriculture. La Namibie continue d'importer des céréales et certains produits à base de viande, en particulier de la volaille. La formalisation de la filière bovine demeure problématique et le potentiel économique de l'élevage bovin est sous-exploité dans les zones communales. Les petits exploitants informels fournissent environ 80 % de la viande bovine consommée localement, mais ne sont pas en mesure d'accéder aux marchés d'exportation officiels. L'agrotransformation des céréales produites localement contribuera à réduire sensiblement le coût des aliments du bétail, à accroître la compétitivité de la production animale et à encourager la valorisation des produits de l'élevage (viande, peaux et cuirs, produits laitiers, etc.) en aval, tant pour les marchés locaux que pour les marchés d'exportation. Il existe d'importantes possibilités d'accroître la productivité et la valeur ajoutée du secteur agricole, ainsi que d'encourager les opérateurs du secteur privé en améliorant le cadre politique, le régime foncier et l'accès au financement (annexe 8). Il convient de noter que la productivité des cultures et du bétail a été négativement affectée par des conditions de sécheresse récurrentes. Le développement futur du secteur devra tenir compte des effets du changement climatique. Cela nécessitera l'utilisation à grande échelle des semences résilientes à la sécheresse et « climato-intelligentes » et d'autres technologies de production connexes, et donnera parallèlement l'occasion de stimuler la transformation économique que le pays appelle de ses vœux dans le cadre de la transformation de son économie bleue et verte : zéro émission, résilience, innovation et inclusion.

3.2.3 Le développement du secteur industriel est la clé de la transformation économique. La dépendance continue vis-à-vis de l'exploitation minière en tant que principal moteur de la croissance reste l'un des principaux défis du développement de la Namibie. Cela contribue à la volatilité de la croissance, à la lenteur de la création d'emplois et à l'inégalité des revenus. La diversification économique est donc essentielle. Le secteur industriel a contribué à environ 17,9 % du PIB en 2019. La base d'exportation de la Namibie est étroite et dominée par les minéraux, la viande bovine et les produits de la pêche, dont la valeur ajoutée est minimale. Les principaux défis de l'industrialisation sont la petite taille du marché, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la faiblesse de l'entrepreneuriat. L'intégration régionale sera essentielle pour aider la Namibie à surmonter les limites de son marché intérieur. Le pays a signé et ratifié l'Accord relatif à la zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC et le Traité établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Dans le cadre des efforts visant à stimuler l'industrialisation, le gouvernement de la République de Namibie a donné la priorité à la création de valeur ajoutée dans le NDP5, a créé l'Agence de développement industriel de Namibie et continue de travailler à l'abrogation de la loi sur les zones franches d'exportation qui sera remplacée par la loi sur les zones économiques spéciales qui permettra de mieux répondre aux besoins des investisseurs et de remédier aux faiblesses de la loi sur les zones franches d'exportation. Les efforts de redressement post-pandémie, tels que résumés dans le plan de prise économique (HPP 2), comprennent également : a)

une attention accrue à la croissance verte, y compris les voies à émission zéro et le développement de l'économie verte et bleue ; et b) la promotion de l'innovation. L'examen permanent des politiques et réglementations, des cadres et des stratégies appropriés contribuera à développer davantage l'agriculture et l'industrialisation et à renforcer la résilience.

3.2.4 L'ampleur et la rapidité de la reprise économique post-pandémique dépendront aussi largement du secteur privé. Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement de la République de Namibie met un accent renouvelé sur la mise en œuvre des réformes de la compétitivité économique et de l'environnement des affaires. La création d'un guichet unique national améliorera la facilitation des échanges. Le projet de loi sur les partenariats public-privé a été adopté et publié au Journal officiel en 2017, et sa mise en œuvre complète est en cours. Le gouvernement continue également à donner la priorité au développement des micro-, petites et moyennes entreprises en raison de leur potentiel de création d'emplois. Une plateforme de certification des PME est également opérationnelle depuis 2018. Sur la base des éléments ci-dessus, le gouvernement de la République de Namibie continue de poursuivre des stratégies visant à stimuler l'investissement privé dans divers secteurs, et à renforcer la valeur ajoutée de l'agriculture et le développement industriel.

3.3 Processus consultatif et participatif

3.3.1 Lors de la préparation de l'opération proposée, la Banque a mené des consultations approfondies avec les principales parties prenantes. Il s'agit notamment des ministères, départements et agences du gouvernement de la République de Namibie, des partenaires de développement, du secteur privé et de la société civile, afin d'obtenir leurs réactions sur la conception du programme et la matrice des politiques. Les principales parties prenantes consultées soutiennent généralement l'opération au regard de sa pertinence dans le contexte post-COVID-19 de la Namibie et de l'accent mis sur la relance économique. La viabilité budgétaire a été jugée essentielle à la pérennité de l'effort de relance. Le choix des secteurs de l'agriculture et de l'industrie a été bien accueilli, compte tenu de leur potentiel en matière de création d'emplois et de transformation. L'accent mis sur l'inclusion économique et sociale a en outre été jugé approprié, eu égard à la nécessité de créer des possibilités économiques, de renforcer l'efficacité de la protection sociale, et d'accroître l'efficacité des allocations (grâce à un meilleur ciblage). Les parties prenantes ont fourni un retour d'information sur la conception des programmes et la matrice des politiques, qui a été pris en compte dans la préparation de l'opération. L'opération proposée s'inscrit dans le cadre de diverses stratégies gouvernementales, qui ont elles-mêmes fait l'objet de vastes consultations. La Direction générale – Sud de la Banque assurera un engagement continu avec toutes les principales parties prenantes tout au long de la mise en œuvre de l'opération proposée, y compris lors des missions de supervision semestrielles. Diverses parties prenantes et bénéficiaires continueront à participer au processus tout au long de la phase de mise en œuvre.

IV. APPUI DE LA BANQUE À LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

4.1 Lien avec la stratégie de la Banque

4.1.1 **Le GERSP proposé est lié aux deux piliers du Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque pour la Namibie (2020-2024)**, notamment : i) la gouvernance économique pour consolider le climat favorable aux affaires ; et ii) le développement de l'infrastructure et la promotion de l'ajout de valeur. Le GERSP est inclus dans la réserve de projets du DSP. L'opération est aussi conforme à la Stratégie décennale 2013-2022 (en particulier la gouvernance et la responsabilité et le développement du secteur privé), renforcée par trois des Cinq grandes priorités de la Banque, à savoir « Industrialiser l'Afrique » (par l'appui à l'industrialisation), « Nourrir l'Afrique » (par l'appui à l'agriculture), et « Améliorer la qualité de vie des populations africaines » (par l'appui à la viabilité budgétaire et à la protection sociale), tout comme par d'autres stratégies du Groupe de la Banque, notamment la Stratégie de la gouvernance économique en Afrique, la Stratégie d'industrialisation, la Stratégie de développement du secteur privé et la Stratégie Nourrir l'Afrique. Par ailleurs, le GERSP est en parfaite adéquation avec la Vision 2030 de la Namibie, avec le NDP5 et avec le Plan de prospérité Harambee (précisément le HPP2, nouveau plan de relance économique du gouvernement). Le lien du GERSP avec le DSP et avec le programme de développement du gouvernement de la République de Namibie est résumé dans le tableau 2 ci-après.

NDP5/HPP	DSP : 2020-2024	GERSP : 2020-2021/2021-2022
<p>Objectifs</p> <p>Objectif 1. Réalisation d'une croissance économique inclusive, durable et équitable.</p> <p>Objectif 3. Promotion de la bonne gouvernance grâce à des institutions efficaces.</p>	<p>Objectifs stratégiques</p> <p>Aider la Namibie à réaliser une croissance soutenue et inclusive grâce à une transformation structurelle.</p>	<p>Objectif du programme</p> <p>Appuyer le redressement économique post-COVID-19 inclusif grâce à une meilleure gouvernance et à de véritables réformes sectorielles.</p>
<p>Piliers</p> <p>Pilier 1. Progression économique</p> <p>Pilier 2. Bonne gouvernance – Grâce à des institutions efficaces et à une responsabilisation accrue.</p>	<p>Piliers stratégiques</p> <p>Pilier 1. Soutenir la gouvernance économique afin d'améliorer l'environnement des affaires ; et pilier 2 : Soutenir le développement des infrastructures et promouvoir la création de valeur ajoutée.</p>	<p>Composantes du programme</p> <p>i) Assurer de la viabilité budgétaire ; ii) Assurer une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé ; iii) Renforcer l'inclusion économique et sociale.</p>

4.2 Satisfaction des critères d'éligibilité

4.2.1 **La Namibie a satisfait aux critères d'éligibilité du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (annexe 3)**. Le pays remplit les cinq critères d'éligibilité pour l'appui budgétaire général édictés dans la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique. *Le gouvernement reste attaché à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive*. Le programme d'éradication de la pauvreté est ancré dans son cinquième Plan de développement national pour les exercices 2017-2018 et 2021-2022, le Plan de prospérité Harambee et diverses politiques et stratégies sectorielles. *La stabilité macroéconomique est satisfaisante* en dépit des problèmes liés à la COVID-19. Le gouvernement s'est engagé à assurer la viabilité budgétaire et continue à prendre des mesures pour résorber le déficit budgétaire et freiner la montée de l'endettement public. *Le pays continue de jouir d'une stabilité politique* et occupe régulièrement les premières places en Afrique subsaharienne en matière de bonne gouvernance. *L'Évaluation du risque fiduciaire pays actualisé indique que le risque fiduciaire global pour le gouvernement est jugé modéré*, ce qui permet à la Banque de maintenir une approche fondée principalement sur l'utilisation des systèmes nationaux. Le pays continue de progresser dans la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques. *Le cadre de coordination des bailleurs de fonds est approprié*. La Banque poursuit sa participation à divers

forums de coordination des bailleurs de fonds, notamment le Forum de haut niveau des partenaires de développement, le groupe de dialogue des partenaires au développement et le groupe de réponse socioéconomique et de relèvement post-COVID-19, récemment créé. L'évaluation détaillée des critères d'éligibilité pour les OAP est présentée à l'annexe 3.

4.3 Collaboration et coordination avec d'autres partenaires

4.3.1 La Namibie dispose d'une architecture de coordination élaborée qui soutient la mise en œuvre du NDP5 et d'autres objectifs nationaux. La coordination de l'aide s'est considérablement améliorée depuis la création du Forum de haut niveau des partenaires de développement, en décembre 2016. Les partenaires de développement ont également créé un groupe de dialogue des partenaires de développement, qui sert de plateforme pour améliorer la coordination et l'efficacité de la coopération internationale pour le développement à l'appui des priorités nationales de développement du gouvernement, conformément aux Principes de Paris, d'Accra et de Busan sur l'efficacité de l'aide. La Banque a participé activement à ces réunions. Dans le cadre de la coordination de l'appui aux initiatives de riposte à la COVID-19 et de redressement du gouvernement, les partenaires de développement ont récemment créé le groupe de réponse socioéconomique et de relèvement post-COVID-19. Au cours des missions de préparation et d'évaluation, la Banque a organisé une réunion des partenaires de développement dans l'optique d'explorer les modalités de collaboration, et les points de vue exprimés lors de ces rencontres ont été pris en compte dans la conception du GERSP. La Banque a consulté de manière appropriée l'équipe du FMI en Namibie, qui prépare une opération d'appui à la balance des paiements dans le cadre de l'Instrument de financement rapide, et les commentaires de membres de l'équipe ont été pris en compte dans la conception du programme, en particulier les composantes 1 et 2. Les autres partenaires de développement consultés relativement au plan bilatéral sont : la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ), qui accompagne la réforme des entreprises étatiques et le développement des PME ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui apporte son appui aux efforts de protection sociale ; l'Agence française de développement, qui soutient la réforme des entreprises étatiques et les partenariats public-privé ; et la Banque mondiale, qui a communiqué ses observations et procédé à une évaluation par les pairs du rapport d'évaluation du projet. La Banque renforcera sa collaboration avec ses partenaires de développement afin d'apporter un appui technique au gouvernement de la République de Namibie dans la conception des réformes, et de s'assurer que celles-ci sont conformes aux meilleures pratiques internationales et appliquées de manière saine.

4.4 Relations avec d'autres opérations de la Banque

4.4.1 Au 9 novembre 2020, le portefeuille actif du Groupe de la Banque en Namibie comprenait dix opérations représentant un engagement total de 558,6 millions d'UC (788,6 millions d'USD) – voir annexe technique V. Les prêts de la BAD représentent 99 % du portefeuille et 1 % représente des dons du Fonds d'assistance technique en faveur des pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI), de la Facilité africaine de l'eau, du Fonds spécial de secours et du Fonds fiduciaire de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. Selon le système de drapeaux de signalement du portefeuille, 64 % des dons étaient verts, tandis que 36 % ont été signalés par un drapeau rouge. L'âge moyen du portefeuille est de 2,5 ans et le taux de décaissement de 58 %. Le secteur financier domine le portefeuille en cours avec 36 %, suivi par les transports, l'eau et l'assainissement et les secteurs multisectoriels à 16 % chacun, et 8 % chacun pour les secteurs agricole et social. Le portefeuille est réparti entre quatre des Cinq grandes priorités (High 5) de la Banque, comme suit : « Améliorer la qualité de vie des populations africaines » (40 %) ; « Industrialiser l'Afrique » (36 %) ; « Intégrer l'Afrique » (16 %) ; et « Nourrir l'Afrique » (8 %).

4.4.2 L'opération proposée présente de fortes synergies avec le portefeuille en cours. La composante 1 (Assurer la viabilité budgétaire) complétera le programme EGCSPP récemment achevé et le projet de PPP en cours. Alors que l'EGCSPP a soutenu le développement du cadre juridique, réglementaire et institutionnel des PPP, le projet de PPP financé par le FAT-PRI continue à appuyer le renforcement des capacités en matière de PPP. L'appui aux réformes visant à améliorer les performances des entreprises étatiques et à renforcer la mobilisation du financement privé grâce à des PPP contribuera à réduire les risques budgétaires et à renforcer les mesures de viabilité budgétaire en cours. La composante 2 (Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé) viendra en complément du Projet de mécanisation agricole et d'amélioration des semences en cours, du Programme d'appui au secteur de l'eau, du Projet d'amélioration des infrastructures de transport et de la ligne de crédit à la Development Bank of Namibia (financement des infrastructures, de la logistique et de la fabrication). La composante 3 (Renforcer l'inclusion économique et sociale) complétera le Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation. Le tableau ci-dessous présente les enseignements tirés (y compris les OAP dans d'autres pays) et la manière dont ils ont été pris en compte dans la conception du programme.

Tableau 3. Principaux enseignements tirés des opérations en cours ou antérieures

Principaux enseignements tirés		Comment les enseignements ont été intégrés dans la nouvelle opération (GERSP)	
i)	L'appropriation des initiatives de réforme de la part du gouvernement est essentielle au succès du programme.	⇒	i) Les mesures appuyées par le GERSP sont éclairées par l'orientation stratégique fournie par le gouvernement, y compris les principales stratégies telles que le HPP2 (Plan de reprise économique). Les indicateurs, les mesures préalables et les déclencheurs font l'objet d'une appropriation complète de la part du gouvernement et sont réalistes et réalisables dans le cadre du calendrier d'exécution du programme.
ii)	La coordination efficace des bailleurs de fonds est essentielle au succès des OAP.	ii)	Lors de la préparation et de l'évaluation de cette opération, la Banque a entrepris des consultations approfondies avec les partenaires de développement afin d'obtenir leur avis pour améliorer la conception. Des consultations bilatérales ont également eu lieu avec le FMI et d'autres partenaires tels que l'UNICEF et la GIZ.
iii)	L'assistance technique complémentaire est nécessaire compte tenu des problèmes de capacité enregistrés en Namibie.	iii)	Outre le Projet d'assistance technique au PPP en cours de la Banque (à l'appui de la loi sur les marchés publics et la passation de marchés publics) [la Banque explorera les options de financement du fonds fiduciaire et travaillera en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement pour exploiter leurs fonds d'assistance technique disponibles afin de soutenir les aspects critiques de l'opération tels que la gestion des risques de catastrophes et la réforme des entreprises étatiques].
iv)	La flexibilité est nécessaire.	iv)	L'opération utilise une approche programmatique qui introduit de la flexibilité dans la matrice politique pour les phases ultérieures du programme.
v)	Il est nécessaire de maintenir un dialogue permanent sur les politiques à mener.	v)	La Banque utilisera l'expertise sectorielle et s'appuiera sur l'engagement ferme dont fait montre RDGS pour assurer un dialogue permanent sur les politiques à mener.

4.5 Travaux d'analyse sous-jacents

4.5.1 La conception du GERSP proposé s'est appuyée sur un grand nombre de travaux d'analyse et de diagnostic et de rapports pays effectués par la Banque et d'autres partenaires de développement. Les principales conclusions de ces travaux d'analyse ont permis de concevoir l'opération. Le programme est guidé par la Note de diagnostic pays de la Banque pour la Namibie (novembre 2019) ; le Rapport sur les consultations au titre de l'Article IV du FMI (septembre 2019) ; le rapport de la Banque mondiale (2017) intitulé *Does Fiscal Policy Benefit the Poor and Reduce Inequality in Namibia?* (que l'on pourrait traduire par « La politique budgétaire profite-t-elle aux pauvres et permet-elle de réduire les inégalités ? ») ; le Rapport sur le développement humain du PNUD (2019) ; l'examen des dépenses publiques et l'évaluation de responsabilité financière (PEFA) (2015) ; et le Rapport sur la compétitivité mondiale 2019. La conception de l'opération a également été éclairée par les politiques et stratégies du pays, notamment le NDP5 ; la politique industrielle de la Namibie ; la Stratégie de croissance nationale de la Namibie (stratégie d'exécution en vue de l'industrialisation) ; la politique nationale relative aux MPME ; la stratégie de développement du secteur financier ; la revue à mi-année du budget et l'énoncé de politique budgétaire à moyen terme (octobre 2020).

V. LE PROGRAMME PROPOSÉ

5.1 But et objet du programme

5.1.1 **L'opération proposée a pour objet d'appuyer le renforcer la résilience et favoriser une reprise économique post-pandémique inclusive grâce à une meilleure gouvernance et à des réformes du secteur réel.** Le programme soutiendra le programme de développement à moyen ou long terme de Namibie en s'appuyant sur les réalisations de l'EGCSP, avec un accent particulier sur l'amélioration des performances budgétaires, la reprise des secteurs essentiels de l'économie, le développement des MPME et la protection sociale.

5.2 Composantes du programme

5.2.1 **Le train de réformes prévues dans le cadre du programme proposé s'articule autour de trois composantes qui se renforcent et se complètent mutuellement.** La composante 1, intitulée « *Assurer la viabilité budgétaire* », permettra d'améliorer les performances macroéconomiques et de créer une marge de manœuvre budgétaire pour la hiérarchisation des dépenses en capital et des dépenses sociales en contribuant à renforcer la mobilisation des ressources intérieures et à atténuer les risques budgétaires (notamment ceux liés aux entreprises étatiques et aux PPP). La composante 2, ***Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé***, soutiendra le renforcement du cadre politique pour la productivité et la valeur ajoutée des secteurs agricole et industriel, ainsi qu'une participation accrue du secteur privé, en gardant à l'esprit la durabilité environnementale. Le lien entre les deux secteurs est important, car la valeur ajoutée de l'agriculture peut servir de tremplin à l'industrialisation. La mise en œuvre des mesures proposées renforcera les mesures de viabilité budgétaire grâce à l'augmentation des recettes fiscales qui devraient provenir de secteurs agricole et industriel plus dynamiques. La composante 3, intitulé « ***Renforcer l'inclusion économique et sociale*** », soutiendra le développement du cadre des MPME, la protection sociale et la prise en compte de l'égalité hommes-femmes. Il s'agit d'un programme équilibré combinant des réformes budgétaires et sectorielles tout en appuyant des mesures visant à renforcer l'inclusion. L'impact global attendu est le suivant : i) une hausse de la contribution de l'agriculture et du secteur industriel au PIB ; ii) une augmentation de la formation brute de capital fixe du secteur privé en pourcentage du PIB.

Composante 1. Assurer la viabilité budgétaire

5.2.2 ***Défis et contraintes.*** Le gouvernement de la République de Namibie met en œuvre un programme d'assainissement de la dépense publique depuis 2016, avec pour objectif de maintenir la stabilité macroéconomique, tout en préservant le capital et les dépenses sociales. Les réformes, qui ont été soutenues par l'opération EGCSP de la Banque, impliquent un large éventail de mesures d'amélioration des recettes et de rationalisation des dépenses. La pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif considérable sur l'économie namibienne en termes de croissance négative, de pertes d'emplois importantes et de réduction des investissements privés. Il est donc essentiel d'appliquer d'autres mesures visant à assurer la viabilité budgétaire, faute de quoi les gains enregistrés risquent d'être réduits à néant.

5.2.3 ***Récents mesures gouvernementales.*** Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures dans le but d'améliorer le recouvrement des recettes, de réduire les dépenses (y compris la masse salariale), de contenir le déficit budgétaire et de ramener la dette à des niveaux viables. Des mesures sont prises pour rendre opérationnelle l'Agence namibienne des recettes. Le commissaire a été nommé et le détachement de personnel auprès de la NAMRA a été approuvé par le Conseil des ministres. Des mesures visant à renforcer le système intégré d'administration de l'impôt sont également en cours. Le Conseil

des ministres a également donné son accord de principe à la création d'un fonds souverain. Il s'agit d'une mesure importante qui servira de stabilisateur à court terme, de fonds d'épargne intergénérationnelle et de catalyseur pour investir dans des projets de développement à fort impact dans le pays, sur le long terme. Un comité du fonds souverain a été constitué et a commencé à rédiger le cadre régissant le fonds souverain proposé. À cet égard, plusieurs analyses comparatives ont été réalisées avec la République du Chili, le Botswana et la Norvège. Après la promulgation de la loi portant modification de la gouvernance des entreprises étatiques en 2018, le gouvernement a mis en place un tableau de bord de la gouvernance pour aider à suivre le respect de la loi par les entreprises étatiques. Il est prévu la cotation des actions de la Namibia Mobile Telecommunications Company (MTC) à la bourse de Namibie. Quarante-neuf pour cent (49 %) des actions seront vendues et le produit de la vente sera versé au fonds souverain. Le cadre de PPP (politique, loi et règlements) est désormais en place. Toutefois, l'insuffisance de ressources pour la préparation des projets continue de ralentir le décollage des PPP et la question des risques fiscaux liés aux passifs éventuels reste préoccupante.

5.2.4 **Activités du programme.** L'opération proposée soutiendra la viabilité budgétaire, en mettant particulièrement l'accent sur l'amélioration du recouvrement des recettes et la rationalisation des dépenses. Étant donné que l'assainissement de la dépense publique peut être contraignant, l'accent est principalement mis sur la génération de recettes, et sur quelques mesures visant la rationalisation des dépenses et l'atténuation des risques budgétaires plutôt que de vastes réductions des dépenses. Le programme apportera un appui : i) aux mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures (telles que le détachement de personnel de la direction des recettes intérieures et la direction des douanes et accises auprès de la NAMRA ; l'approbation par le Conseil des ministres, en principe, de la création d'un fonds souverain ; et ii) des mesures visant à atténuer les risques budgétaires liés aux entreprises étatiques et aux PPP (telles que le déploiement du tableau de bord de la gouvernance des entreprises étatiques ; et l'élaboration d'un cadre de sélection des PPP et de directives d'évaluation).

5.2.5 **La deuxième opération de la série programmatique appuiera d'autres interventions axées sur l'amélioration de la performance budgétaire.** Il s'agit notamment du lancement de la NAMRA, de l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de suivi des passifs éventuels, de la refonte du processus d'audit des remboursements de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la rationalisation des exonérations fiscales, de la conception et de l'approbation de la politique de propriété des entreprises étatiques, de l'achèvement des audits diagnostiques de certaines entreprises étatiques, du déploiement d'un cadre intégré de gestion des performances des entreprises étatiques, de l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des propositions de PPP spontanées et de la création d'un fonds de préparation de projets de PPP.

5.2.6 **Les actions politiques soutenues par l'opération proposée permettront d'améliorer les performances budgétaires.** Le résultat escompté est l'amélioration du ratio déficit budgétaire/PIB de façon à ce que ce ratio passe de 10,1 % en 2020-2021 à 7,3 % en 2021-2022.

Composante 2. Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé

5.2.7 **Défis et contraintes.** Les principaux défis du **secteur agricole** sont l'accès limité aux intrants et aux terres productives, l'impact des événements extrêmes liés au climat (sécheresse et inondations), l'accès limité aux technologies (en particulier aux technologies propres) et les épidémies de parasites et de maladies. Les défis du secteur de l'eau continuent également à avoir un impact négatif sur l'agriculture. La formalisation de la filière bovine demeure un défi et le potentiel économique de l'élevage bovin est sous-exploité dans les zones communales. Les petits exploitants informels fournissent près de 80 % de la viande bovine consommée localement, mais ils ne sont pas en mesure

d'accéder aux marchés d'exportation formels. La productivité des cultures et du bétail a été affectée par des conditions de sécheresse récurrentes. Il est possible d'accroître considérablement la productivité et la valeur ajoutée du secteur agricole, ainsi que d'encourager les opérateurs du secteur privé en améliorant le cadre politique, le régime foncier et l'accès au financement. Les principaux défis de l'**industrialisation** sont la petite taille du marché, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la faiblesse de l'esprit d'entreprise. L'amélioration du cadre politique est nécessaire pour stimuler l'industrialisation. La loi sur les zones franches d'exportation présente également des faiblesses inhérentes qui doivent être corrigées. Il s'agit notamment de l'absence de réglementation adéquate guidant la participation du secteur privé, de l'insuffisance des liens en amont et en aval avec l'économie nationale et des incitations fiscales trop généreuses qui ont un impact négatif sur la mobilisation des recettes. Il existe également des préoccupations quant au fait que le pays ferait partie d'une liste noire des paradis fiscaux de l'Union européenne. L'intégration régionale sera essentielle pour aider la Namibie à surmonter les limites de son marché intérieur.

5.2.8 Récentes mesures gouvernementales. Le gouvernement de la République de Namibie a pris plusieurs mesures pour améliorer les secteurs agricole et industriel. Dans le secteur de l'**agriculture**, la fusion du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts (MAWF) avec le ministère de la Réforme agraire (MLR) en un ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de la Réforme agraire (MAWLR) a créé le besoin de renforcer les dimensions interdépendantes des trois secteurs. Le MAWLR revoit actuellement la Politique agricole nationale et la Politique nationale de lutte contre la sécheresse afin, entre autres, de mieux faire face aux situations d'urgence telles que la sécheresse, les inondations, les parasites et les épidémies. La construction du plus grand barrage de Namibie, le barrage de Neckartal, a été achevée en 2020. Ce barrage est doté d'une capacité de retenue de 857 millions de mètres cubes d'eau, ce qui est suffisant pour irriguer plus de 5 000 hectares de terres agricoles sur une période de quatre ans. Tirer pleinement profit des ressources en eau de ce barrage pourrait potentiellement changer la situation de la Namibie en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, lui permettant ainsi de passer d'un pays importateur net de denrées alimentaires à un pays exportateur net. Le gouvernement prévoit également d'élaborer un programme de reprise de l'économie verte et bleue de la Namibie (GB-ERP) dans le cadre du deuxième Plan de prospérité Harambee. Le GB-ERP permettra à la Namibie de respecter ses engagements en matière de changement climatique et de mobiliser un montant ciblé de deux milliards de dollars namubiens pour l'investissement dans des projets « verts » et « bleus » visant à s'adapter au changement climatique et à l'atténuer dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Dans le domaine de l'**industrie**, l'Agence namibienne de développement industriel dispose d'un nouveau conseil d'administration qui élabore un plan d'activité intégré. Le Conseil pour la promotion des investissements et le développement en Namibie est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2021. Le protocole de la SADC sur l'industrie a été approuvé par le Conseil des ministres en novembre 2020 et sera présenté au Parlement avant la fin de l'exercice financier en cours. Le protocole soutiendra la promotion des chaînes de valeur industrielles au sein des États membres, la collaboration à l'appui des MPME et l'amélioration des normes de qualité en matière de santé. Ce dernier point contribuera à faciliter l'accès aux marchés internationaux. Le gouvernement de la République de Namibie a pris les premières mesures pour abroger la loi sur les zones franches d'exportation en supprimant les généreuses incitations au moyen d'une annonce dans le Journal officiel. Les ZFE existantes n'ont pas réussi à attirer des investissements de qualité et à créer le nombre d'emplois prévu. L'abrogation et le remplacement de la loi contribueront à réduire les pertes de revenus. Elle s'inscrit dans le cadre des réformes de la gouvernance fiscale de la Namibie qui ont conduit au retrait du pays de la liste des paradis fiscaux de l'UE en février. Le projet de politique nationale sur les zones économiques durables est en cours de consultation et devrait être approuvé au plus tard en septembre 2021. Il sera suivi d'une loi sur les zones économiques spéciales (ZES). Un projet de loi sur les ZES a déjà été préparé. Les zones économiques spéciales attireront des activités manufacturières orientées vers l'exportation, s'appuieront sur le développement et l'expansion

en cours des chaînes de valeur manufacturières et favoriseront la durabilité environnementale. Grâce à l'appui de la GIZ, le ministère de l'Industrialisation et du Commerce a élaboré des stratégies de croissance et des chaînes de valeur associées pour plusieurs secteurs, notamment l'industrie cosmétique, les fruits de mer, l'agroalimentaire, la fabrication de métaux, l'artisanat, le cuir, les bijoux et les pierres précieuses de couleur, la laine Swakara et l'industrie de la taxidermie. Des associations sectorielles ont été créées pour piloter la mise en œuvre des différentes stratégies par le secteur privé.

5.2.9 Activités du programme. L'opération proposée soutiendra des mesures visant à améliorer la productivité du secteur agricole, une agriculture respectueuse du climat, la création de la valeur ajoutée et la participation du secteur privé, principalement dans le cadre des initiatives de la deuxième phase de l'opération. Dans un passé récent, la transformation du secteur a été principalement axée sur le développement de programmes écologiques et d'infrastructures hydrauliques. Le gouvernement a alloué des ressources importantes pour financer la construction du barrage de Neckartal, qui est essentiel au développement de l'agriculture. Les mesures de soutien au développement industriel comprennent : a) l'approbation du PHH2 par le Conseil des ministres ; b) l'approbation du protocole de la SADC sur l'industrie par le Conseil des ministres ; et c) des incitations en vertu de la loi sur les zones franches d'exportation abrogée à travers le Journal officiel.

5.2.10 La deuxième opération de la série programmatique soutiendra des mesures visant à améliorer davantage les performances de l'agriculture et du secteur industriel. Dans le domaine de l'agriculture, ces mesures comprennent la révision de la politique agricole et de la politique et stratégie nationales de lutte contre la sécheresse, ainsi que l'approbation des stratégies, plans et cadres du GB-ERP au titre du deuxième HPP2. Dans le secteur de l'industrie, les mesures comprennent la création de zones économiques spéciales, notamment par l'approbation et la mise en œuvre de la politique nationale sur les zones économiques durables et de la loi sur les zones économiques spéciales.

5.2.11 Les mesures politiques appuyées par le GERSP contribueront à accroître les investissements privés dans l'agriculture pour les faire passer de 2 358 millions de N\$ en 2019 à 2 547 millions de N\$ en 2022 ; et dans l'industrie, pour que ces investissements passent de 786 millions de N\$ en 2019 à 865 millions de N\$ en 2022.

Composante 3. Renforcer l'inclusion économique et sociale

5.2.12 Défis et contraintes. Le principal défi de la Namibie en matière de développement consiste à lutter contre la pauvreté, le chômage, l'inégalité des revenus et les disparités socioéconomiques spatiales. Ces défis, qui ont été exacerbés par la pandémie de la COVID-19, sont profondément enracinés et nécessitent des réformes majeures. Les dépenses publiques consacrées à la protection sociale ont augmenté rapidement au cours de la dernière décennie, mais de fortes inégalités persistent. Le coefficient de Gini de la Namibie (0,57) est l'un des plus élevés au monde et n'a que légèrement diminué par rapport à 2010 (0,59). Il sera essentiel de mener des initiatives pour stimuler l'inclusion économique et sociale, notamment par le développement des MPME, l'autonomisation économique des femmes et le renforcement de la protection sociale, notamment par un meilleur ciblage.

5.2.13 Mesures gouvernementales récentes. Le gouvernement a pris de nombreuses mesures en vue de renforcer l'inclusion économique et sociale. Afin de faire face à l'impact socioéconomique de la COVID-19, le gouvernement a approuvé un plan de relance et d'aide économique d'un montant de 8,1 milliards de dollars namubiens. Une partie de ce financement a été consacrée au soutien des entreprises, notamment par des dons accordés en faveur de 600 start-ups (jeunes pousses) pour la riposte à la COVID-19. Le centre d'incubation des petites et moyennes entreprises (PME) a été lancé en décembre 2020 et compte aujourd'hui environ 120 start-ups, dont 80 % sont dirigées par des femmes.

Le centre numérique connexe fournit des compétences numériques aux PME/start-ups afin qu'elles puissent se familiariser davantage avec le commerce électronique. Une politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat a également été élaborée et des mesures sont prises pour renforcer le cadre politique de protection sociale et la prise en compte de l'égalité hommes-femmes.

5.2.14 **Activités du programme.** L'opération envisagée appuiera une batterie de mesures, notamment : i) la création du centre d'incubation des PME et du centre numérique pour les PME ; ii) la mise en œuvre du système de garantie de crédit par la Development Bank of Namibia.

5.2.15 **La deuxième opération de la série programmatique soutiendra d'autres initiatives visant à tirer parti des réalisations en matière de renforcement de l'inclusion.** Il s'agit notamment : de la mise en place d'un fonds national de soutien pour les PME ; de l'approbation par le Conseil des ministres de la politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat ; de la création d'un registre unifié des subventions sociales en guise de première étape vers une politique de protection sociale ; et de l'approbation en Conseil des ministres du Cadre national d'autonomisation économique des femmes.

5.2.16 **Les mesures de politique appuyées par l'opération proposée conduiront à :** i) une augmentation du nombre de PME enregistrées à 200 par an (2020-2022), contre 110 par an (2017-2019 ; et ii) un élargissement de la couverture de protection sociale à 320 000 en 2022) par rapport à 280 843 en 2019.

5.3 Dialogue sur les politiques à mener

5.3.1 Le dialogue avec les autorités se concentrera sur quatre domaines clés, à savoir : i) l'impact budgétaire de la pandémie de COVID-19 et la nécessité i) de renforcer la mobilisation des recettes intérieures ; d'explorer d'autres sources de financement ; de maintenir la dette à des niveaux soutenables ; d'examiner les meilleures pratiques en matière de création de fonds souverains ; ii) d'atténuer les risques budgétaires liés aux entreprises étatiques et aux partenariats public-privé ; iii) d'améliorer le ciblage des régimes de protection sociale, en particulier pour garantir leur efficacité et leur efficience ; et iv) de poursuivre les réformes visant à transformer les secteurs agricole et industriel, dans le cadre des initiatives de redressement économique post-COVID-19.

5.4 Conditions du prêt

5.4.1 **Actions prioritaires pour 2020-2021 et déclencheurs indicatifs pour la phase 2 de l'opération.** Avant la présentation de l'opération proposée au Conseil d'administration pour approbation, les mesures préalables présentées dans le tableau 4 ci-dessous auraient été réalisées par les autorités et les justificatifs requis auraient été soumis à la Banque. L'annexe 5 montre par ailleurs les mesures indicatives de politique qui serviront de déclencheurs de la deuxième phase de l'opération et pourront faire l'objet de modifications lors de la préparation du rapport d'évaluation du programme rationaliser en 2022. Tous les déclencheurs et mesures préalables sont tirés de la matrice convenue conjointement entre le gouvernement de la République de Namibie et la BAD lors de la mission d'évaluation du programme.

Tableau 4. Mesures préalables et preuves requises pour l'exercice 2020-2021		
Mesures préalables du GERSP	Preuve requise	
Assurer la viabilité budgétaire		
1	Approbation par le Conseil des ministres, en principe, du déploiement ou du détachement proposé de membres du personnel de la Direction des recettes intérieures et de la Direction des douanes et des accises.	Lettre signée du ministre des Finances confirmant l'approbation en principe du déploiement ou du classement des postes et du détachement de membres du personnel de la Direction des recettes intérieures et de la Direction des douanes et des accises à la NAMRA ; accompagnée d'une copie de la lettre signée en Conseil des ministres.
2	Approbation de principe par le Conseil des ministres, pour la création d'un fonds souverain.	Lettre signée du ministre des Finances confirmant la décision du Conseil des ministres de créer un fonds souverain, accompagnée d'une copie de la lettre signée en Conseil des ministres.
3	Approbation du Cadre de sélection des PPP et des directives d'évaluation par le Comité des PPP.	Lettre signée du ministre des Finances confirmant l'approbation du cadre de sélection des PPP et des directives d'évaluation, accompagnée d'une résolution du Comité des PPP approuvant le cadre et les directives.
Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé		
4	Plan de prospérité Harambee 2 (Plan de reprise économique) approuvé par le Conseil des ministres.	Lettre signée du ministre des Finances confirmant l'approbation du HPP2 par le Conseil des ministres, accompagnée d'une copie de la lettre signée en Conseil des ministres et du document approuvé.
5	a) Mesures incitatives en vertu de la loi sur les zones franches d'exportation abrogée et publication dans le Journal officiel ; et b) Protocole de la SADC sur l'industrie approuvé par le Conseil des ministres.	Copie du Journal officiel abrogeant les mesures incitatives au titre de la loi sur les zones franches d'exportation ; et b) lettre signée du ministre des Finances confirmant l'approbation du Protocole de la SADC par le Conseil des ministres, accompagnée d'une lettre signée en Conseil des ministres.
Renforcer l'inclusion économique et sociale		
6	Mise en place d'un système de garantie de crédit par la Development Bank of Namibia	Lettre signée du ministre des Finances confirmant la mise en œuvre du système de garantie de crédit, accompagnée d'une copie de la communication de la Development Bank of Namibia fournissant les détails du.

5.5 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalité

5.5.1 La conception du GERSP proposé cadre avec les principes de bonnes pratiques relatifs à la conditionnalité. Le gouvernement s'est entièrement approprié la matrice de la politique de réforme. Cette matrice est prise en compte dans son programme de réforme de la politique (Lettre de politique de développement, annexe I). La conception du GERSP a été conforme au programme gouvernemental de réforme et les mesures préalables et les déclencheurs indicatifs ont découlé du programme de développement du gouvernement. Des mesures adéquates ont été prises pour assurer l'harmonisation avec les programmes et les opérations des partenaires de développement en Namibie. Les détails de la conformité avec les principes de bonne pratique de la conditionnalité sont présentés dans l'annexe technique 3.

5.6 Besoins et modalités de financement

Tableau 5. Besoins et sources de financement pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022

5.6.1 Le gouvernement estime à 17,6 milliards de N\$ et à 12,9 milliards de N\$ ses déficits budgétaires pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022, respectivement (le tableau 5 ci-contre est tiré de sources gouvernementales). D'après les projections, les déficits budgétaires (en pourcentage du PIB) des exercices 2020-2021, 2021-2022 s'établiront à -9,9 % et -7,3 %, respectivement. Le déficit total sur la période de deux ans (2020-2021 et 2021-2022) s'élève à 30,5 milliards de N\$. Pour 2020/2021, le gouvernement prévoit de financer le déficit nominal grâce à un appui budgétaire de la BAD de 1,5 milliard de N\$ (2020-2021). Le solde sera financé moyennant le recours au marché intérieur.

	EF 2019-2020 en millions de N\$	EF 2020-2021 en millions de N\$	EF 2021-2022 en millions de N\$
PIB	178 940	174 063	183 139
Total des recettes et dons	58 525	55 179	55 586
<i>Dont : dons (hors appui budgétaire)</i>	1 140	266	73
Total des dépenses et prêts nets	67 343	72 772	68 480
<i>Dont : versements des intérêts</i>	6 951	7 737	8 503
<i>Dont : dépenses d'investissement</i>	6 906	6 510	6 890
Solde global (base de trésorerie) (A-B)	-8 818	-17 593	-12 894
Accumulation d'arriérés	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Solde global (base engagement) (C-D)	-8 818	-17 593	-12 894
Financement extérieur (net – moins Banque)	-	4,1	-
Financement intérieur (net)			
OAP de la BAD (GERSP)	2 011	1 500	2 000

5.7 Application de la politique du Groupe de la Banque en matière d'emprunts non concessionnels

5.7.1 **La Namibie est classée comme pays BAD et, à ce titre, ne peut prétendre qu'aux financements du guichet non concessionnel BAD.** Bien que l'endettement devrait atteindre des niveaux relativement élevés, la charge de la dette et la situation budgétaire du gouvernement devraient rester soutenables à court ou moyen terme. La dette totale continuera d'augmenter à court terme, atteignant un pic en 2021, pour diminuer progressivement par la suite.

5.7.2 **Le prêt proposé dans le cadre du GERSP sera libellé en rand sud-africain (ZAR).** En permettant au gouvernement d'accéder à des financements substantiels consentis à des taux de prêt plus faibles et à des échéances plus longues que le pays n'aurait autrement pu obtenir ailleurs. En outre, compte tenu du rattachement du dollar namibien au rand sud-africain et de l'appartenance de la Namibie à la Zone monétaire commune, le fait que le prêt proposé soit libellé en rands devrait permettre d'atteindre le double objectif d'obtenir des conditions favorables pour la dette extérieure et d'accroître les réserves de change. Dans l'ensemble, cela devrait permettre d'éviter une nouvelle détérioration de la cote de crédit du pays, en particulier dans le contexte des pressions importantes émanant des défis économiques liés à la COVID-19.

5.7.3 La Namibie peut prétendre aux financements du guichet non concessionnel de la BAD. L'opération soutient les plans du gouvernement de la République de Namibie visant à mobiliser des ressources pour financer ses besoins de développement dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à une reprise économique après la pandémie de COVID-19. L'intervention cible essentiellement le développement, avec la capacité de générer des rendements, de créer des emplois et d'avoir un impact sur la compétitivité économique. Elle fournira une marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les dépenses de développement et soutiendra les réformes visant à relever les défis de l'environnement fiscal

et commercial et à renforcer la stabilité macroéconomique et la transformation économique.

VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION

6.1 Bénéficiaires du programme

6.1.1 Les bénéficiaires directs du programme seront les divers ministères, départements et agences dont les réformes sont appuyées par l'opération. Il s'agit notamment : du ministère des Finances ; du ministère de l'Industrialisation et du Commerce ; du ministère des Entreprises étatiques ; du ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de la Réforme agraire ; du ministère de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale ; et du ministère de l'Égalité des genres. Le secteur privé tirera aussi profit de l'accroissement des possibilités d'investissement dans l'agriculture et l'industrie (notamment dans les zones économiques spéciales) et des opportunités de PPP. Les MPME profiteront de l'amélioration du cadre réglementaire et de l'accès à des financements abordables. Les entrepreneurs des secteurs formel et informel bénéficieront de possibilités d'emploi ainsi que de taux de rétention plus élevés dans les industries ciblées. Le programme profitera en fin de compte indirectement à tous les citoyens de Namibie, car l'amélioration des performances budgétaires contribuera à élargir l'espace budgétaire pour le développement et les dépenses en faveur des pauvres, tandis que les réformes sectorielles sensibles au climat contribueront à attirer les investissements privés en faveur de la croissance verte et de la création d'emplois. L'opération contribuera à renforcer les cadres politiques pour l'autonomisation économique des femmes et rentre en catégorie III selon le Système de marqueurs de genre.

6.2 Effets sur le genre, les pauvres et les groupes vulnérables

6.2.1 Effets sur le genre. Les réformes appuyées par cette opération influenceront positivement les efforts visant à réduire les inégalités entre les genres. Il s'agit notamment du cadre national d'autonomisation économique des femmes qui vise à accélérer l'autonomisation économique des femmes namibiennes dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Le document est en attente de l'approbation du Conseil des ministres. Les mesures soutenant l'amélioration des performances budgétaires contribueront à créer une marge de manœuvre budgétaire pour financer des programmes d'appui aux femmes. L'accent mis sur l'agriculture dans le cadre de la composante 2 profitera aussi directement aux femmes qui sont actives dans ce secteur. Les politiques et les actions de la composante 3 faciliteront la croissance des MPME dans lesquelles les femmes sont très actives. Le soutien à la protection sociale profitera également de manière importante aux femmes qui constituent une proportion considérable de la population pauvre et vulnérable de Namibie. L'opération est classée en catégorie III selon le Système de marqueurs de genre.

6.2.2 Effets sur les pauvres et les groupes vulnérables. Les réformes appuyées par la présente opération influenceront positivement les efforts visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Parmi les programmes en cours, on peut citer la subvention sociale universelle pour les personnes du troisième âge et les handicapés, les subventions en faveur du bien-être des enfants et l'initiative des banques alimentaires. Les dépenses publiques de protection sociale n'ont cessé de croître au cours de la dernière décennie. Cependant, les coupes budgétaires destinées à consolider les finances publiques dans un contexte de ralentissement de l'activité économique ces dernières années ont réduit la marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les dépenses du secteur social. En contribuant à améliorer la performance budgétaire et l'efficacité des dépenses sociales, le SPERI donnera un coup de fouet à la transformation des secteurs économiques et sociaux et aura un impact positif sur les pauvres et les groupes vulnérables. Il permettra au gouvernement de respecter son engagement à assurer un financement adéquat des secteurs sociaux. En soutenant les réformes dans le domaine de la protection

sociale, en particulier la politique de protection sociale, le programme envisagé est susceptible d'avoir des effets positifs sur les millions de Namubiens qui vivent dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité.

6.3 Effets sur l'environnement et le changement climatique

6.3.1 **Le GERSP est classé dans la catégorie 3**, conformément aux exigences stipulées dans le Système de sauvegardes intégré de la Banque et aux Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES). Le classement dans cette catégorie repose sur le fait que le programme est une opération d'appui budgétaire et les mesures proposées ne devraient présenter aucun risque environnemental et social. Le gouvernement s'est engagé à protéger l'environnement et à assurer un développement socioéconomique et durable comme le prévoient la Vision 2030, le Plan de développement national et la Loi sur la gestion environnementale (2007). Le programme ne pose pas de risque climatique. Toutefois, le programme contribuera à faire progresser le programme national sur le changement climatique et la croissance verte en intégrant les considérations relatives au changement climatique dans les activités pertinentes du programme (composante 2), en accord avec les priorités nationales, y compris les Contributions prévues déterminées au niveau national (2015).

6.4 Impact sur le développement du secteur privé

6.4.1 L'EGCSP devrait avoir un impact positif sur la compétitivité économique et le développement du secteur privé de la Namibie. La composante 1 (Assurer la viabilité budgétaire) contribuera à créer la stabilité macroéconomique, laquelle est nécessaire pour attirer des investissements privés à long terme. En facilitant l'aménagement de la marge de manœuvre nécessaire pour accroître l'investissement dans les infrastructures, le programme renforcera la compétitivité économique de la Namibie, réduira le coût de l'activité économique et partant, stimulera le développement du secteur privé. Les réformes ciblant les risques budgétaires liés aux PPP et aux entreprises étatiques contribueront à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, minimiser les fuites et poser les jalons requis pour attirer les investissements privés à long terme. Le soutien à la transformation agricole et industrielle menée par le secteur privé (composante 2) donnera une impulsion majeure au secteur privé dans ces deux domaines grâce à l'amélioration de l'environnement réglementaire. Le soutien au développement des MPME créera également des opportunités pour les micro-, petites et moyennes entreprises grâce à un meilleur environnement réglementaire et un accès accru au financement.

6.5 Mise en œuvre, suivi et évaluation

6.5.1 **Cadre institutionnel d'exécution.** Le ministère des Finances servira d'organe d'exécution du GERSP. Il se chargera aussi de la coordination globale du programme, en travaillant étroitement avec d'autres ministères, départements et agences. Le ministère des Finances a précédemment mis en œuvre le programme EGCS, et dispose donc des capacités nécessaires pour coordonner la mise en œuvre du programme. La Banque continue d'apporter un appui en matière de renforcement des capacités, sous forme de dons PRI, pour compléter l'aide en cours octroyée par d'autres partenaires de développement.

6.5.2 Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation

Le principal cadre de suivi et d'évaluation du GERSP sera la matrice de politique des opérations (voir annexe 4) adoptée d'un commun accord par le gouvernement de la République de Namibie et la Banque, ainsi que les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis dans le Cadre logique axé sur les résultats. Le ministère des Finances, avec l'appui de l'Agence nationale de la statistique et d'autres organismes compétents, sera responsable de la collecte des données et de la coordination du suivi et de l'évaluation.

La Banque surveillera la mise en œuvre du programme en effectuant des missions régulières de supervision et des suivis constants pour évaluer les progrès accomplis, sur la base des indicateurs et des déclencheurs convenus. Le Bureau régional de développement et de prestation de services pour l’Afrique australe jouera un rôle capital dans le suivi de la mise en œuvre et du contrôle des résultats du programme et, en particulier, pilotera le dialogue sur les politiques à mener avec le gouvernement et organisera des consultations régulières avec les partenaires de développement. Après la conclusion de l’opération, un rapport d’achèvement de programme sera préparé pour évaluer les progrès réalisés par rapport au Cadre logique axé sur les résultats et dégager des enseignements pour les opérations futures. Voir annexe 6 sur les Dispositions relatives au suivi et à l’évaluation.

6.6 Gestion financière, décaissements et passation de marchés

6.6.1. **Évaluation du risque fiduciaire du pays (ERFP).** Selon la mise à jour de l’ERFP 2020 qui a été effectuée conformément aux directives de la Banque, le risque fiduciaire global pour le gouvernement est jugé **modéré**, ce qui permet à la Banque de maintenir une approche basée principalement sur l’utilisation des systèmes nationaux. La Namibie a continué d’accomplir des progrès sur le plan de la mise en œuvre des réformes de la GFP dans plusieurs domaines. Un certain nombre de défis ont toutefois été identifiés, notamment une législation de base de la GFP désuète en raison des retards dans la finalisation du projet de loi sur la gestion des finances publiques, l’existence de certains comptes bancaires de bureaux, ministères et agences gouvernementaux (OMA) qui ne sont pas encore placés sous le contrôle du Trésor, la non-utilisation du système IFMIS dans la comptabilisation des ressources des bailleurs de fonds, le défaut d’intégration entre les dossiers du personnel et les registres de paie, et les risques qui en découlent pour l’intégrité des salaires. L’annexe 2 présente en détail l’évaluation du risque fiduciaire du pays.

6.6.2 Modalités de gestion financière, d’audit et d’établissement de rapports

6.6.2.1 La cellule de gestion de la dette du ministère des Finances jouera un rôle central dans la gestion financière de l’ensemble du programme, en ce qui concerne notamment la supervision des montants prélevés, la planification de l’utilisation des fonds, les contrôles connexes, l’établissement de rapports et les dispositions relatives à la supervision. Le produit du prêt sera déposé dans un compte désigné en ZAR qu’indiquera le gouvernement et qui sera ouvert à cet effet auprès de la Bank of Namibia, conformément aux procédures de décaissement de la BAD. Le gouvernement sera tenu d’accuser réception des fonds et de donner confirmation à la Banque de ce qu’un montant correspondant à la contrevaletur du produit du prêt en monnaie nationale a été porté au crédit du compte du Trésor, dans les deux semaines suivant le décaissement à la Banque. Le programme aura recours à l’audit externe national du budget gouvernemental effectué par le Bureau de l’auditeur général et le gouvernement de la République de Namibie sera tenu de partager une copie de l’audit complet du fonds consolidé couvrant les années au cours desquelles les décaissements ont été faits.

6.6.2.2 **Passation des marchés.** Le système de passation des marchés de l’emprunteur sera utilisé pour toutes les acquisitions effectuées à l’aide des fonds du programme, conformément à la politique de la Banque relative aux opérations d’appui programmatique.

VII. INSTRUMENTS JURIDIQUES ET CONFORMITÉ

7.1 Instrument juridique

7.1.1 Accord de prêt conclu entre la Banque africaine de développement et la République de Namibie.

7.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque

7.2.1 *Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt.* L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la satisfaction, par l'emprunteur, des dispositions de la section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie de la Banque.

7.2.2 *Mesures préalables.* Avant la présentation de l'opération proposée au Conseil, le gouvernement de la République de Namibie doit soumettre des preuves dont la forme et le fond sont jugés satisfaisants par la Banque, et qui montrent que les mesures préalables du GERSP décrites au tableau 4 ont été intégralement mises en œuvre.

7.2.3 *Conditions préalables au décaissement des fonds du GERSP.* Le décaissement du montant du prêt de 1,5 milliard de ZAR est subordonné à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et à la transmission à la Banque des détails d'un compte en ZAR auprès de la Bank of Namibia aux fins de réception du produit du prêt.

7.2.4 *Un rapport d'évaluation simplifié relatif à la deuxième année de la série programmatique (GERSP II)* sera préparé à la fin de la phase 1 de l'opération en 2022 et présenté au Conseil pour approbation. Ce rapport portant sur la deuxième année indique, entre autres, toutes les mesures préalables applicables qui ont été adoptées avant la présentation au Conseil ou toutes les conditions préalables au décaissement. Un accord de prêt distinct est préparé pour chaque phase de l'opération programmatique.

7.3 Conformité aux politiques du Groupe de la Banque

7.3.1 Le GERSP proposé est conforme à toutes les politiques et directives applicables du Groupe de la Banque. Les principales directives et politiques du Groupe de la Banque qui s'appliquent au présent programme sont les suivantes : i) la Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (2012) ; ii) la Stratégie décennale (2013-2022) du Groupe de la Banque ; iii) la Stratégie de la gouvernance économique en Afrique ; iv) la version révisée de la Note d'orientation au personnel sur les critères et les normes en matière de qualité au départ des opérations du secteur public ; v) la Stratégie de développement du secteur privé, vi) la Stratégie d'industrialisation ; vii) la Stratégie Nourrir l'Afrique ; viii) les Directives concernant les produits et la tarification à l'intention des pays à revenu intermédiaire (2009), et la Politique du Groupe de la Banque en matière d'emprunts non concessionnels.

VIII GESTION DES RISQUES

8.1 Le tableau 6 ci-après présente les risques et les mesures d'atténuation du programme, qui sont également résumés en annexe 7.

Tableau 6. Risques liés au GERSP et mesures d'atténuation	
Risque	Mesures d'atténuation
<i>Risque 1. Risques macroéconomiques – La vulnérabilité de la Namibie aux chocs extérieurs demeure une grande source de risques. Cette vulnérabilité a été accentuée par la pandémie de COVID-19 et les incertitudes concernant les recettes de la SACU.</i>	Poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à contenir le déficit budgétaire, à ramener la dette publique sur une trajectoire descendante et à relever les défis structurels.
<i>Risque 2. Risques fiduciaires – Quelques-unes des insuffisances identifiées ont trait au cadre juridique et réglementaire, ainsi qu'à la capacité de mise en œuvre du cadre de passation des marchés.</i>	Poursuivre le renforcement du cadre de passation des marchés et le niveau de conformité et mettre en œuvre d'autres réformes de la GFP, notamment dans le domaine de l'audit interne et externe, et assurer le suivi des législations en suspens telles que le projet de loi sur la GFP.
<i>Risque 3. Risques sociaux – L'environnement fiscal difficile qui prévaut présente des risques en termes de dépenses consacrées au secteur social, avec des ramifications sociales potentiellement négatives. Ce problème est exacerbé par le manque à gagner lié à la pandémie.</i>	Continuer à déterminer et à accroître les dépenses en faveur des pauvres et renforcer les filets de sécurité sociale par un meilleur ciblage.

IX RECOMMANDATION

9.1 La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver l'octroi d'un prêt BAD ne dépassant pas 1,5 milliard de rands sud-africains (1,5 milliard de ZAR) à la République de Namibie au titre de l'année budgétaire 2020-2021 aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport. Le Conseil voudra bien noter que la présente opération fait partie d'une série programmatique de deux ans couvrant les exercices budgétaires 2020-2021 et 2021-2022.

ANNEXE I. LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

D^r Akinwumi A. Adesina

Février 2021

Président : Banque africaine de développement

Immeuble CCIA – Plateau Abidjan

BDIR 4^{ème} Etage

Avenue Jean Paul II, 01 BP 1387

ABIDJAN 01

COTE D'IVOIRE

Re: République de Namibie

Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques (GERSP)

Lettre de politique de développement

Monsieur le Président,

1. Par la présente, je vous écris au nom du gouvernement de la République de Namibie pour solliciter auprès de vous l'approbation du prêt d'appui programmatique en faveur de la République de Namibie, qui a trait aux stratégies de reprise de l'économie et aux progrès vers la stabilisation de la dette, et plus particulièrement aux mesures visant à assurer la viabilité budgétaire, à soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé, et à renforcer l'inclusion économique et sociale. Ce prêt soutiendra la Namibie dans son processus de réforme en cours et contribuera à renforcer considérablement le développement de la compétitivité du secteur privé, la promotion d'une croissance inclusive et la création d'emplois.
2. La présente lettre de politique de développement détaille les mesures de réforme pertinentes mises en œuvre par le gouvernement de la République de Namibie, et qui jetteront les bases de la reprise et de la stabilisation de l'économie après la pandémie de COVID-19. Les réformes, qui sont alignées sur le plan d'action du gouvernement (le Plan de prospérité Harambee-HPP) et sur le cinquième Plan de développement national (2017-2022), aideront le pays à progresser vers la viabilité budgétaire (en se concentrant sur la réduction des dépenses, la mobilisation maximale des ressources intérieures et les réformes structurelles), à réaliser une transformation agricole et industrielle menée par le secteur privé, et à faire progresser l'inclusion économique et sociale. Le NDP5 est dérivé de la Vision 2030, qui vise à faire de la Namibie un pays à revenu élevé d'ici à 2030, et est complété par le Plan de prospérité Harambee (2016-2020), conçu pour accélérer la réalisation des résultats de développement escomptés dans les principaux domaines prioritaires. Le Plan de prospérité Harambee est en cours de révision.

Objectifs de développement à moyen terme de la Namibie

3. Les objectifs de développement à moyen terme de la Namibie sont décrits dans le cinquième Plan de développement national (2017-2022). Le NDP5 est dérivé de la Vision 2030 de la Namibie, qui vise à atteindre le statut de pays à revenu élevé d'ici à 2030. Le NDP5 met l'accent sur la transformation structurelle et comporte quatre objectifs stratégiques : i)

4. réaliser une croissance inclusive, durable et équitable ; ii) constituer des ressources humaines saines et compétentes ; iii) assurer un environnement durable et renforcer la résilience ; et iv) promouvoir la bonne gouvernance par des institutions efficaces. Ces objectifs s'articulent autour de quatre piliers : la progression économique ; la transformation sociale ; la durabilité environnementale ; et la bonne gouvernance. Le NDP5 est complété par le Plan de prospérité Harambee (2016-2020)⁷, conçu pour accélérer la réalisation des résultats de développement escomptés dans les principaux domaines prioritaires. Le gouvernement de la République de Namibie prépare un nouveau Plan de reprise économique (HPP2).

Stabilité macroéconomique

5. Malgré la crise de COVID-19, l'économie namibienne reste globalement stable et devrait retrouver une trajectoire positive en 2021 avec une croissance prévue de 2,2 %, après l'affaissement des vents contraires et l'atténuation des pires effets de la crise sanitaire mondiale. Le gouvernement de la République de Namibie continue à prendre des mesures pour améliorer les performances budgétaires et contenir la dette, qui s'est accrue, tout en restant viable. Des mesures sont également prises pour contenir l'augmentation du déficit budgétaire, qui devrait s'élever à 9,9 % en 2020-2021, principalement en raison de l'augmentation des dépenses contractées pour faire face aux répercussions économiques et sociales de la COVID-19. De ce fait, le déficit budgétaire devrait se réduire à 8,3 % du PIB au cours de l'exercice 2020-2022. S'agissant de la dette publique, elle devrait passer à 68,4 % du PIB d'ici la fin de l'exercice 2020-2021 et à 73,2 % du PIB d'ici la fin de 2021-2022, contre 56,1 % du PIB en 2019-2020 selon les estimations.

Performances du PIB et perspectives de croissance

5. Après une contraction de 1,6 % en 2019, l'économie namibienne devrait reculer de 7,9 % en 2020 dans le contexte de l'actuelle pandémie mondiale de COVID-19. Les répercussions négatives de la pandémie ont pesé lourdement sur un large éventail de secteurs qui étaient déjà sous pression, après toute une année de récession, en 2019, au cours de laquelle le PIB s'est contracté de 1,6 %. La croissance a encore reculé de 10,5% au troisième trimestre de 2020 et cette situation a été aggravée par le confinement qui est entré en vigueur fin mars 2020. Toutefois, la faiblesse de la demande extérieure, la marge de manœuvre budgétaire limitée, les restrictions concernant les visiteurs étrangers, entre autres, pourraient constituer un risque pour un rebond rapide des activités économiques.

6. L'économie devrait retrouver une croissance positive de 2,1 % en 2021, à mesure que les vents contraires se calmeront et que la crise sanitaire mondiale s'atténuera. La demande chez les principaux partenaires commerciaux tels que l'Afrique du Sud, la Chine et l'Union européenne augmentera à mesure que les effets des mesures de confinement de ces marchés s'affaibliront. Dans l'intervalle, les pressions des dépenses consacrées à la réponse sanitaire en Namibie s'atténueront, et le gouvernement pourra ainsi réorienter les dépenses vers des domaines plus productifs. En outre, la confiance des touristes étrangers et des habitants du pays devrait s'améliorer grâce à une plus grande clarté sur l'évolution du virus. Toutefois, la reprise prendra un certain temps avant de s'accélérer, compte tenu des incertitudes et des déséquilibres qui se sont accumulés au cours des derniers trimestres. Les prévisions de croissance pour 2020 et 2021 risquent d'être revues à la baisse, car l'épidémie pourrait ne pas être maîtrisée aussi

⁷ Le HPP 2 est en cours de préparation.

efficacement que prévu.

Politique budgétaire et dette publique

7. La politique budgétaire de la Namibie, dans la première partie du Cadre de dépenses à moyen terme, vise à atténuer les effets de la pandémie, à sauver des vies, à prévenir les perturbations économiques excessives, et à assurer une reprise en douceur des affaires. Le déficit budgétaire par rapport au PIB devrait donc se creuser à 9,9 % en 2020, principalement en raison d'une augmentation des dépenses et de la baisse des recettes fiscales imputable au poids de la pandémie mondiale de COVID-19 sur l'activité économique. Le gouvernement devrait relancer l'assainissement de la dépense publique à partir de l'exercice 2021-2022, et le cadre de dépenses à moyen terme des exercices 2021-2022 et 2023-2024 se concentrera sur les stratégies de reprise de l'économie et sur les efforts de stabilisation de la dette. Le cadre de dépenses à moyen terme se concentrera également sur l'élaboration de diverses mesures visant à soutenir l'économie et à revenir à une trajectoire viable sur le long terme. Ces mesures sont constituées d'une combinaison de PPP et d'investissements du secteur privé dont le but est de promouvoir la croissance, de créer des possibilités d'emploi et de favoriser la demande intérieure. La mise en œuvre réussie de ces mesures améliorera la génération de recettes à moyen terme et soutiendra l'économie. Le déficit budgétaire devrait donc se réduire progressivement à l'avenir. Toutefois, le solde budgétaire restera négatif sur le moyen et le long terme, car l'importance de la masse salariale du secteur public et les transferts aux entreprises étatiques en difficulté empêchent une forte diminution des dépenses de fonctionnement.

8. Le déficit budgétaire devrait se réduire à 8,3 % du PIB au cours de l'exercice 2021-2022, car l'économie devrait se redresser en 2021 (avec une croissance de 2,2 % en termes réels), parallèlement à une reprise économique mondiale plus importante. Les recettes intérieures se redresseront également à mesure que l'activité économique reprendra. L'ampleur de l'accroissement des recettes totales sera toutefois limitée par la faiblesse des recettes de la SACU qui sont versés avec un retard d'un an, et qui subiront donc les effets de la COVID-19 au cours de l'exercice 2021-2022.

9. Les déficits budgétaires des deux prochaines années devraient être largement couverts par l'émission de dette locale, ce qui portera la dette publique totale à 68,4 % du PIB d'ici la fin 2020 et à 73,2 % du PIB d'ici la fin 2021, contre 56,1 % du PIB en 2019 selon les estimations. La dette intérieure et les garanties représentent déjà la majorité de la dette totale, soit environ 72 % du total. La dette intérieure est principalement constituée de bons du Trésor à un ratio 60:40.. À ce titre, même si les niveaux d'endettement devraient être relativement élevés, la charge de la dette et la situation budgétaire du gouvernement devraient rester viables à court ou moyen terme.

Politique monétaire

10. La Bank of Namibia a maintenu une politique monétaire accommodante ces derniers temps, afin de doper l'économie nationale, et devrait maintenir le taux à son niveau historiquement bas tout au long de l'année 2021.. Des perspectives d'inflation relativement modérées donneront à la Bank of Namibia la marge de manœuvre nécessaire pour maintenir une politique monétaire accommodante. Les possibilités d'assouplissement monétaire seront aussi renforcées par l'accompagnement monétaire en Afrique du Sud voisine. L'arrimage du dollar namibien au rand sud-africain avec un taux de change de 1 N\$ pour 1 ZAR implique que les décideurs namibiens ont une capacité limitée à assouplir la politique monétaire sans augmenter le différentiel de taux d'intérêt et sans exercer une pression dépréciative sur la monnaie. La Bank

of Namibia devrait maintenir son orientation monétaire accommodante et conserver ses taux directeurs à 3,75 % tout au long de l'année 2021. Même les projections tablent sur le retour à une croissance positive, le taux de croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,6 % en 2021, la production globale devant rester bien en deçà du plein potentiel. Ainsi, les pressions inflationnistes devraient rester modérées.

Position extérieure

11. La position extérieure de la Namibie est restée solide ces dernières années, malgré les chocs économiques mondiaux et la forte baisse des prix des matières premières depuis quelques années. Le déficit du compte courant est resté soutenable, bien qu'il se soit récemment creusé pour atteindre 3,6 % du PIB en raison de la faiblesse des exportations. Le déficit du compte courant devrait se réduire au cours des deux prochaines années, pour s'établir en moyenne à un peu plus de 3 % du PIB, contre 7,6 % du PIB entre 2009 et 2018. Cette tendance sera principalement alimentée par une demande modérée d'importations de biens d'équipement, alors que le pays cherche à contenir le déficit budgétaire, et par une hausse des exportations d'uranium. Une croissance modérée à court terme dans la plupart des secteurs de l'économie pèsera sur la demande d'importations de biens de consommation, ce qui aura un effet négatif sur le total des importations au cours des premières années de la relance post-COVID-19. La croissance des importations de biens s'accroîtra progressivement au cours de notre période de prévision, à mesure que la demande intérieure se redressera, les projections indiquant un taux de croissance moyen des importations de 4,5 % au cours de la prochaine décennie. Les réserves de la Namibie s'élevaient à 4,5 mois d'importations au quatrième trimestre 2020, et devraient rester à ce niveau à court ou moyen terme. Des discussions sont en cours sur la création d'un fonds souverain.

Programme de réformes proposé

12. Dans le cadre général de notre programme de réformes, trois domaines du programme gouvernemental seront particulièrement essentiels au succès de l'initiative. Il s'agit des mesures visant à assurer la viabilité fiscales, soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé, et renforcer l'inclusion économique et sociale. Les réformes actuelles et futures qui contribueront à consolider et à étendre les acquis dans chacun des domaines majeurs sont décrites de manière générale ci-dessous.

Assurer la viabilité budgétaire

13. Le gouvernement de la République de Namibie reste engagé dans l'assainissement des finances publiques et met en œuvre un programme d'assainissement de la dépense publique depuis 2016, dont le but est de maintenir la stabilité macroéconomique tout en préservant les dépenses en capital et les dépenses sociales. À ce titre, nous avons pris une série de mesures visant à réduire les dépenses (y compris la masse salariale), à accroître la mobilisation des recettes, à contenir le déficit budgétaire, à maintenir la dette à des niveaux viables, et à rationaliser les transferts tout en intensifiant les programmes d'assistance sociale.

14. Conformément à notre programme de réformes, nous avons prévu de mettre en œuvre d'autres mesures visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales (à l'exemple du lancement et de la mise en œuvre opérationnelle de la NAMRA). Nous prendrons des mesures pour améliorer la conformité fiscale et réorganiser le processus d'audit des remboursements de la TVA. Nous progressons également dans la mise en œuvre de mesures visant à atténuer les risques fiscaux liés aux entreprises étatiques, aux PPP et aux marchés publics (comme

l'élaboration d'un cadre pour l'évaluation et le suivi des passifs éventuels), à mettre en forme définitive et à approuver la politique de propriété des entreprises étatiques, à achever les audits diagnostiques de certaines entreprises étatiques, à élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des propositions de PPP non sollicitées, et à mettre en place un système de passation de marchés publics en ligne. Des mesures visant à renforcer l'inclusion économique et sociale (telles que le renforcement du cadre de protection sociale, l'amélioration de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et l'élaboration d'un cadre de financement national intégré) sont également envisagées.

Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé

15. La Namibie met en œuvre des réformes visant à relever les défis structurels, à réduire les niveaux élevés de pauvreté, de chômage et d'inégalité, ainsi qu'à améliorer l'environnement des affaires, notamment celles qui visent les MPME et le développement industriel. Dans le secteur de l'agriculture, la fusion du ministère de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts et du ministère de la Réforme agraire (MLR) en un ministère de l'Agriculture, des Eaux et de la Réforme agraire (MAWLR) a fait apparaître la nécessité de renforcer les dimensions interdépendantes des trois secteurs. Le MAWLR revoit actuellement la politique agricole et la politique nationale de lutte contre la sécheresse dans le but, entre autres objectifs, de mieux faire face aux situations d'urgence telles que la sécheresse, les inondations, les parasites et les épidémies. La politique nationale de réinstallation est également en cours de révision.. Dans le domaine de l'industrie, l'Agence de développement industriel de la Namibie dispose d'un nouveau conseil d'administration qui élabore un plan opérationnel intégré. Le gouvernement a abrogé la loi sur les zones franches d'exportation, qui sera remplacée par la loi sur les zones économiques spéciales (ZES). Dans l'intervalle, un projet de loi sur les ZES a déjà été développé. Une politique nationale sur les zones économiques durables a également été préparée. Le gouvernement de la République de Namibie continue également à développer et à étendre les initiatives de création de valeur ajoutée et les chaînes de valeur manufacturières.

16. Dans le cadre de notre programme de réforme en cours, nous appliquerons de nouvelles mesures visant à renforcer la productivité du secteur agricole, une agriculture respectueuse du climat, la valeur ajoutée et la participation du secteur privé. Certaines de ces mesures comprendront la révision de la politique agricole et de la politique et stratégie nationales de lutte contre la sécheresse ; l'approbation du projet de loi sur les semences et les variétés de semences ; et l'approbation des stratégies, plans et cadres du plan européen pour l'environnement au titre du HPP2. Les mesures visant à promouvoir le développement industriel comprennent le développement de zones économiques spéciales, notamment par l'approbation et l'application de la politique nationale sur les zones économiques durables et de la loi sur les zones économiques spéciales, ainsi que la poursuite du processus d'approbation de la stratégie d'économie bleue.

Renforcer l'inclusion économique et sociale

17. Afin de faire face à l'impact socioéconomique de la COVID-19, le gouvernement a approuvé un plan de relance et d'aide économique d'un montant de 8,1 milliards de dollars namibiens (environ 450 millions de dollars EU ou 4,3 % du PIB). Une partie de ce financement a été consacrée au soutien des entreprises, notamment à l'octroi de dons à 600 jeunes entreprises afin de leur permettre de faire face aux répercussions de la COVID-19. Par ailleurs, alors que la Namibie progresse dans les réformes susmentionnées, le gouvernement a pris des mesures importantes pour atténuer les effets négatifs potentiels sur les segments les plus vulnérables de la société. Ces mesures d'atténuation revêtent une importance capitale pour la Namibie, compte

tenu des défis de développement uniques et particuliers auxquels le pays est confronté. L'expérience a montré que la croissance seule ne permettra pas de réduire la pauvreté ni d'améliorer la prospérité collective. C'est ainsi qu'un incubateur de PME a été lancé en décembre 2020 et compte aujourd'hui environ 120 entreprises en démarrage, dont 80 % sont dirigées par des femmes. Le centre numérique connexe fournit des compétences numériques aux PME ou entreprises en démarrage afin qu'elles puissent mieux maîtriser le commerce électronique. Une politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat a également été élaborée, et des mesures sont prises en vue de renforcer le cadre politique de protection sociale et de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes.

Conclusion

18. Le soutien de la Banque africaine de développement aidera le gouvernement à poursuivre dans le sens de la stratégie politique décrite dans le présent document et contribuera à la réalisation des objectifs à long terme du gouvernement. Le produit du prêt d'appui programmatique sollicité contribuera à relancer l'économie namibienne, à progresser vers la stabilisation de la dette, à assurer la viabilité budgétaire, la transformation agricole et industrielle menée par le secteur privé, et l'inclusion économique et sociale.

19. Le gouvernement de la République de Namibie s'est engagé à appliquer des normes élevées en matière de gestion des finances publiques, et est fermement résolu à utiliser de manière optimale l'aide que nous recevons de nos partenaires de développement pour garantir une croissance stable et soutenue de notre économie.

20. Tout en attendant avec impatience le soutien de la Banque africaine de développement, qui est d'une importance capitale dans l'appui à notre programme de réformes, le gouvernement de la République de Namibie demande l'approbation du prêt d'appui programmatique par le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

ANNEXE II. ÉVALUATION DU CADRE DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

La Banque a réalisé une évaluation du cadre de politique macroéconomique de la Namibie, dont les grandes lignes sont présentées ci-après :

- ***Risques liés aux finances publiques et à la soutenabilité de la dette*** : depuis quelque temps, le gouvernement mène une politique expansionniste d'assainissement des finances publiques au moment où le pays est aux prises avec les effets socioéconomiques néfastes sans précédent de la COVID-19. Le déficit budgétaire de la Namibie s'est creusé, passant de 4,5 % du PIB en 2019 à 9,9 % du PIB en 2020 selon des estimations, en grande partie à cause de la forte hausse des dépenses et de la baisse des recettes fiscales consécutives au ralentissement de l'activité économique induit par la pandémie mondiale de COVID-19. Le gouvernement de la République de Namibie devrait relancer l'assainissement des finances publiques dès l'exercice 2022-2023 pour tenter de maîtriser les niveaux élevés d'endettement public et de résorber progressivement le déficit à moyen terme. La dette intérieure et les garanties représentent 72 % de la dette publique totale. Selon le Fonds monétaire international, la capacité d'endettement du gouvernement est élevée, ce qui signifie que la position budgétaire globale et la dette souveraine de la Namibie devraient rester soutenables à court ou moyen terme.
- ***Vulnérabilité de la balance des paiements*** : ces dernières années, la Namibie a su tenir le choc concernant sa position extérieure, malgré les chocs économiques mondiaux et la forte baisse des cours des matières premières. Le déficit du compte courant devrait se rétrécir, passant de 1,9 % du PIB en 2020 pour s'établir à 0,4 % en 2021, la faiblesse de la demande d'importations et la hausse des exportations d'uranium étant les principaux moteurs de cette tendance. La Namibie continuera à importer la majorité de ses biens d'Afrique du Sud, le cuivre et les combustibles minéraux restant les principaux produits importés du pays. Les réserves du pays s'élevaient à 4,5 mois d'importations au quatrième trimestre 2020 et devraient rester au même niveau à court ou moyen terme.
- ***Risques monétaires et de change*** : ces derniers temps, la *Bank of Namibia* a maintenu une politique monétaire accommodante en guise d'appui à l'économie nationale. La *Bank of Namibia* a fait reculer le taux de ses prises en pension de 275 points de base en 2020 afin d'atteindre un niveau historiquement bas de 3,75 % et devrait maintenir ce taux jusqu'à la fin de 2021. La possibilité d'un nouvel assouplissement monétaire en 2021 sera renforcée par le solide assainissement des finances publiques engagé dans l'Afrique du Sud voisine, le dollar namibien étant arrimé au rand sud-africain, à raison d'un dollar namibien pour un rand sud-africain. Les pressions inflationnistes devraient s'intensifier progressivement en 2021 et en 2022, à cause de la hausse prévue des prix du logement et des services publics, ainsi que des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées, qui représentent près de 48 % du panier de l'indice des prix à la consommation en Namibie. Toutefois, l'inflation devrait rester bien en deçà de la fourchette cible de 3-6 % fixée par la *Bank of Namibia*.
- ***Risques d'instabilité politique*** : la Namibie a continué à bénéficier de la paix et de la stabilité politique, socles de ses progrès sociaux et économiques. Le pays a organisé ses sixièmes élections générales depuis l'indépendance le 27 novembre

2019, jugées par les observateurs internationaux comme étant dans l'ensemble libres, justes et pacifiques. Le D^r Hage Geingob, président sortant, a été réélu et continue de faire avancer la politique et le programme de développement défini par son administration. La collaboration est forte entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile dans la mise en œuvre des mesures politiques et des initiatives axées sur le développement économique du pays.

- **Risques du secteur financier** : le secteur des services financiers de la Namibie a conservé sa résilience aux chocs externes grâce à des cadres solides et à des niveaux élevés de capitalisation au sein du système financier. Le secteur financier namibien est relativement important, bien développé et sophistiqué, et entretient des liens étroits avec l'Afrique du Sud. La qualité des actifs financiers a cependant été soumise à pression dans le contexte de la pandémie, avec des perturbations dans les retours sur investissement des entreprises. En conséquence, l'accès au crédit est devenu de plus en plus difficile pour les entreprises, et singulièrement pour les petites et moyennes entreprises. Le gouvernement, la *Bank of Namibia* et les prêteurs commerciaux travaillent en synergie pour préserver la stabilité macrofinancière et faire en sorte que des liquidités soient mises à la disposition des opérateurs privés.

D'après l'évaluation de la Banque, le cadre de politique macroéconomique de la Namibie est approprié et répond au critère de stabilité macroéconomique aux fins d'admissibilité à l'OAP. Une évaluation détaillée du cadre macroéconomique est présentée dans l'annexe technique 1.

**ANNEXE III. NAMIBIE : SATISFACTION DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'OPÉRATION
D'APPUI PROGRAMMATIQUE**

Mesures préalables	Commentaires sur la situation actuelle
Engagement du gouvernement à réduire la pauvreté	La Namibie reste attachée à la réduction de la pauvreté et à une croissance inclusive. Le programme d'éradication de la pauvreté est ancré dans son cinquième Plan de développement national, qui couvre les périodes 2017-2018 et 2021-2022, et continue d'être une priorité dans le cadre des efforts de redressement économique post-COVID-19. La Namibie a fait des progrès considérables dans la réduction de la pauvreté au cours de la dernière décennie. Le taux de pauvreté (personnes pauvres) est passé de 28,8 % en 2010 à 17,4 % en 2016, tandis que le taux de pauvreté (personnes extrêmement pauvres) est passé de 15,4 % à 10,7 % au cours de la même période. Les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté sont largement attribuables aux filets de sécurité sociale et autres programmes en faveur des pauvres. Le gouvernement de la République de Namibie a publié un programme de répartition des richesses et d'éradication de la pauvreté, assorti de son plan de mise en œuvre, dont le but est de faire avancer les stratégies d'éradication de la pauvreté et de réduction des inégalités de revenu. Le gouvernement a continué à donner la priorité au secteur social et aux dépenses de protection sociale qui ont augmenté en moyenne de 20,6 % par an au cours de la dernière décennie. Dans le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020, la Namibie est classée 12 ^e (avec un score de 0,784) sur 153 pays, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la 40 ^e place sur 142 pays en 2015.
Stabilité macroéconomique	L'économie namibienne reste globalement stable. L'économie s'est contractée au cours de deux des trois dernières années (-1 % en 2017, 1,1 % en 2018 et -1,6 % en 2019). L'économie devrait encore se contracter de 7,9 % en 2020 en raison de la pandémie, avant de retrouver une croissance positive de 2,2 % en 2021, à mesure que les vents contraires se calmeront et que la crise sanitaire mondiale s'atténuera. Le gouvernement de la République de Namibie continue de prendre des mesures pour améliorer les performances budgétaires et contenir la dette, qui s'est accrue, tout en restant viable. Le déficit budgétaire s'est creusé pour atteindre 9,9 % du PIB (contre 4,5 % du PIB en 2019-2020) au cours de l'exercice 2020-2021, principalement en raison de l'augmentation des dépenses et de la baisse des recettes fiscales attribuable au poids de la pandémie mondiale de COVID-19 sur l'activité économique. L'estimation du déficit budgétaire a été ajustée à la baisse, à environ 10,1 %, lors de l'exercice de revue à mi-année du budget, en tenant compte de l'état du recouvrement des recettes à ce moment-là. Le déficit devrait se réduire à 7,3 % du PIB au cours de l'exercice 2021-2022. La dette publique devrait passer à 68,8 % du PIB d'ici la fin de l'exercice 2020-2021 et à 73,2 % du PIB d'ici la fin de 2021-2022, contre 56,1 % du PIB en 2019-2020 selon les estimations. Le gouvernement de la République de Namibie s'est engagé à assainir les finances publiques.
Évaluation satisfaisante du risque fiduciaire	Selon l'ERFP actualisée, le risque fiduciaire global pour le gouvernement est jugé modéré , ce qui permet à la Banque de maintenir une approche basée principalement sur l'utilisation des systèmes nationaux. La Namibie a continué à progresser dans la mise en œuvre des réformes de la GFP dans plusieurs domaines. L'utilisation du système IFMIS a permis d'améliorer les délais de présentation des rapports financiers, et la gestion de la dette a été davantage améliorée par l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion de la dette. Des réformes de la procédure d'audit interne sont en cours avec la promulgation de la politique d'audit interne et le cadre des marchés publics a été considérablement renforcé, suite à la publication de la réglementation des marchés publics et à la création d'une cellule chargée de la politique d'acquisition, de la Commission centrale des marchés de la Namibie et du Comité de revue.
Stabilité politique	L'environnement politique en Namibie reste très stable. Le pays a continué à connaître la paix et de la stabilité politique qui sont à la base de son progrès social et économique. Les sixièmes élections générales, depuis l'indépendance, se sont tenues le 27 novembre 2019 et ont été jugées libres, équitables et pacifiques dans l'ensemble par les observateurs internationaux. Le Président sortant, le D ^r Hage Geingob, a été réélu Président de la Namibie, mais avec une majorité considérablement réduite. Au terme des élections, le nombre de sièges détenus par la SWAPO au sein du Parlement constitué de 96 sièges est passé de 77 à 63. Le bilan de la Namibie en matière de gouvernance continue de s'améliorer, et le pays se classe régulièrement parmi les meilleurs pays d'Afrique subsaharienne en matière de bonne gouvernance.
Harmonisation	Le cadre de la coordination de l'aide est adéquat. Un forum de haut niveau des partenaires de développement est en place, et les partenaires de développement ont créé un groupe de dialogue des

	<p>partenaires au développement, qui sert de plateforme pour la coordination des bailleurs de fonds. La Banque prend activement part à ces forums. La BAD a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires de développement pour concevoir l'opération proposée. Un groupe de réponse socioéconomique et de relèvement post-COVID-19 a également été créé récemment et la Banque a utilisé ce forum pendant la mission de préparation pour discuter du programme proposé et recueillir des contributions à la conception du programme. D'autres échanges ont eu lieu avec le FMI, la Banque mondiale, le GIZ et un certain nombre d'autres partenaires.</p>
--	--

ANNEXE IV. MATRICE DE LA POLITIQUE DU GERSP DE LA NAMIBIE

Objectifs de politique à moyen terme	Mesures de politique (2020-2021)	Mesures de politique (2021-2022)	Résultats (Indicateurs de suivi)	Objectifs du DSP auxquels le programme contribue
Composante 1. Assurer la viabilité budgétaire				
<p align="center">Objectif 1.1 Améliorer la mobilisation des ressources intérieures</p>	<p>Nomination du commissaire de l'Agence namibienne des recettes.</p> <p>Approbation de la structure et du classement des postes de la NAMRA par le Conseil des ministres.</p> <p>Détachement de personnel de la direction des recettes intérieures et la direction des douanes et accises par le Conseil des ministres.</p> <p>Approbation de principe du Conseil des ministres pour la création d'un Fonds souverain.</p>	<p>Lancement et mise en œuvre opérationnelle de l'Agence namibienne des recettes.</p> <p>Approbation et mise en œuvre du cadre de création du Fonds souverain.</p> <p>Remaniement du processus d'audit des remboursements de la TVA.</p> <p>Rationalisation des exonérations fiscales.</p> <p>Déploiement total du système intégré d'administration fiscale (ITAS).</p>	<p>Réduction du déficit budgétaire (ratio déficit budgétaire/PIB)</p>	<p>Pilier 1. Soutenir la gouvernance économique afin d'améliorer l'environnement des affaires</p>
<p align="center">Objectif 1.2. Atténuer les risques fiscaux</p>	<p>Le cadre de sélection des PPP et les directives d'évaluation sont approuvés par le comité des PPP.</p> <p>Déploiement d'un tableau de bord de la gouvernance des entreprises étatiques.</p>	<p>Cotation en bourse des actions de la Mobile Telecommunications Company.</p> <p>Approbation de la politique de propriété des entreprises étatiques par le Conseil des ministres.</p> <p>Réalisation de deux audits diagnostiques des entreprises étatiques.</p> <p>Développement d'un cadre pour l'évaluation et le suivi des passifs éventuels.</p> <p>Création d'un fonds de préparation des projets PPP.</p> <p>Approbation des directives pour l'évaluation des propositions de PPP non sollicitées.</p>		

Composante 2. Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé				
Objectif 2.1 Améliorer la productivité et la valeur ajoutée d'un secteur agricole adapté aux changements climatiques	Décision politique de réaffecter des ressources importantes pour financer la construction du barrage de Neckartal et pour promouvoir le développement de projets écologiques.	Approbation de la Politique agricole révisée par le Conseil des ministres. Élaboration du cadre stratégique, de la feuille de route et des plans d'action de l'économie verte et bleue de la Namibie (novembre 2021).	Contribution de l'agriculture et du secteur industriel au PIB.	Pilier 2. Soutenir le développement des infrastructures et promouvoir la création de la valeur ajoutée.
Objectif 2.2 Renforcer le cadre pour l'industrialisation	Plan de reprise économique (Plan de prospérité Harambee 2). Approbation du protocole de la SADC sur l'industrie par le Conseil des ministres. Abrogation des incitations en vertu de la loi sur les zones franches d'exportation par le Journal officiel.	Politique nationale sur les zones économiques durables approuvée par le Conseil des ministres et soumise au Parlement. Création de zones économiques spéciales.		
Composante 3. Renforcer l'inclusion économique et sociale				
Objectif 3.1 Améliorer le cadre et la capacité de développement des MPME	a) Mise en place d'un programme de financement de 500 millions de dollars namibiens pour les PME grâce à des garanties gouvernementales et b) octroi de dons de redressement post-COVID-19 (pour 700 entreprises en démarrage). Mise en œuvre opérationnelle du système de garantie de crédit par la Development Bank of Namibia. Lancement d'un centre d'incubation des PME et d'un centre numérique.	Approbation de la Politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat par le Conseil des ministres. Création d'un fonds national pour les PME Projet de loi sur la promotion des entreprises approuvé par le Conseil des ministres et soumis au Parlement.	Nombre de PME enregistrées Couverture de protection sociale du revenu de base.	Pilier 1. Soutenir la gouvernance économique afin d'améliorer l'environnement des affaires.
Objectif 3.2 Renforcer la protection sociale et la prise en compte de l'égalité hommes-femmes	Détermination des dépenses consacrées au secteur social (augmentation de la part du budget de 47,4 % en 2019-2020 à 49,5 % en 2020-2021). Déploiement a) d'un programme d'aide de 653 millions de dollars namibiens pour soutenir le programme national de protection de l'emploi et des salaires et b) d'un programme d'aide pour pertes de revenus d'un montant de 562 millions de dollars namibiens.	Création d'un registre unifié des dons sociaux en guise de première étape vers l'approbation de la politique de protection sociale. Développement et déploiement d'un système d'information de gestion numérique et intégré (IMIS) pour la protection sociale. Réalisation de l'examen des dépenses publiques consacrées à la protection sociale. Approbation du cadre national d'autonomisation		

		économique des femmes par le Conseil des ministres ; inclusion des directives pratiques pour la prise en compte de l'égalité hommes-femmes en milieu de travail à moyen terme dans la circulaire relative à l'appel budgétaire.		
--	--	--	--	--

ANNEXE V. MESURES PRÉALABLES ET DÉCLENCHEURS INDICATIFS

Mesures préalables du GERSP et déclencheurs indicatifs		
	Mesures préalables du GERSP (exercice 2020-2021), statut et preuves requises	Déclencheurs indicatifs du GERSP (2021-2022)
Atteindre la viabilité budgétaire		
1	a) Approbation par le Conseil des ministres, en principe, du déploiement ou du détachement proposé de membres du personnel de la Direction des recettes intérieures et de la Direction des douanes et des accises auprès de la NAMRA.	1) Cotation en bourse des actions de la <i>Mobile Telecommunications Company</i> .
2	Approbation de principe du Conseil des ministres pour la création d'un Fonds souverain.	2) Approbation et mise en œuvre du cadre de création du Fonds souverain.
3	Le cadre de sélection des PPP et les directives d'évaluation sont approuvés par le comité des PPP.	3) Développement d'un cadre pour l'évaluation et le suivi des passifs éventuels ; b) Approbation des directives pour l'évaluation des propositions de PPP non sollicitées.
Soutenir une transformation des secteurs agricole et industriel menée par le secteur privé		
4	Approbation du Plan de prospérité Harambee 2 (plan de reprise économique) par le Conseil des ministres.	4) Élaboration et approbation du cadre stratégique, de la feuille de route et des plans d'action de l'économie verte et bleue de la Namibie.
5	a) Abrogation des incitations en vertu de la loi sur les zones franches d'exportation par le Journal officiel ; et b) Approbation du protocole de la SADC sur l'industrie par le Conseil des ministres.	5) Approbation de la politique nationale sur les zones économiques durables par le Conseil des ministres.
Renforcer l'inclusion économique et sociale		
6	Mise en œuvre opérationnelle du système de garantie de crédit par la Development Bank of Namibia	6) Création d'un registre unifié des dons sociaux en guise de première étape vers l'approbation de la politique de protection sociale.

ANNEXE VI. DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET À L'ÉVALUATION

A. Indicateurs d'alignement							
Nom de l'indicateur	Définition/description	Source	Données de référence et objectifs (si possible)				
Contribution de l'agriculture et du secteur industriel au PIB	Cet indicateur mesure la part de l'agriculture et des secteurs industriels dans le PIB total	Comptes nationaux publiés par l'Agence nationale de la statistique	Données de référence (date) : 7,3 %, 17,9 % (2019) Cible (date) : 9,5 %, 21 % (2023-2024)				
B. Indicateurs de résultats et de produits (indicateurs de performance)							
Nom de l'indicateur	Définition/description	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquence des rapports	Planification des résultats		
					DATE 1	DATE 2	
INDICATEURS DE RÉSULTATS							
1.1. Ratio déficit budgétaire/PIB	Ratio déficit budgétaire/PIB	Revue financière du gouvernement de la République de Namibie	Ministère des Finances	Semestriel	31 octobre 2021	30 avril 2022	
2.1. Investissements privés dans l'agriculture	Montants absolus des investissements du secteur privé dans l'agriculture.	Comptes nationaux	Agence nationale de la statistique	Semestriel	31 octobre 2021	30 avril 2022	
2.2. Investissements privés dans l'industrie	Montants absolus des investissements du secteur privé dans le secteur industriel.	Comptes nationaux	Agence nationale de la statistique	Semestriel	31 octobre 2021	30 avril 2022	
3.1. Enregistrement des PME	Nombre de PME enregistrées	Base de données d'enregistrement des PME	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Semestriel	31 octobre 2021	30 avril 2022	
3.2. Couverture de la protection sociale	Nombre de personnes bénéficiant d'une protection sociale.	Base de données des bénéficiaires.	Ministère de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale.	Semestriel	31 octobre 2021	30 avril 2022	
INDICATEURS DE PRODUITS							
1.1. Approbation par le Conseil des ministres, en principe, du déploiement ou du détachement de membres du personnel à la NAMRA.*	Approbation de la structure, du classement des postes et du détachement de personnel de la NAMRA à titre d'étape vers la mise en œuvre opérationnelle	Lettre signée en Conseil des ministres	Ministère des Finances	Ponctuel	28 février 2021 (avant l'approbation du Conseil d'administration).	-	
1.2. Approbation de principe du Conseil des ministres pour la création d'un Fonds souverain.*	Le Conseil des ministres a marqué son accord de principe pour la création d'un Fonds souverain.	Lettre signée en Conseil des ministres	Ministère des Finances	Ponctuel	28 février 2021 (avant l'approbation du Conseil d'administration)	-	
2.1. Déploiement d'un tableau de bord de la gouvernance des entreprises étatiques (2020-2021).	Le ministère des Entreprises étatiques a mis en place un tableau de bord de la gouvernance dans le but de contrôler le respect de la loi par les entreprises étatiques.	Copie du tableau de bord	Ministère des Entreprises étatiques	Ponctuel	15 mars 2021	-	
2.2. Approbation du cadre de	Le cadre et les directives seront	Lettre signée du ministre des	Ministère des Finances	Ponctuel	28 février 2021	-	

sélection des PPP et des directives d'évaluation par le comité des PPP*	utilisés pour sélectionner les projets qui répondent aux principaux critères de mise en œuvre grâce à des PPP	finances, avec copie du cadre et des directives					
3.1. Approbation du cadre stratégique, de la feuille de route et des plans d'action de l'économie verte et bleue de la Namibie par le Conseil des ministres**	Le cadre lié à l'agriculture pour la mise en œuvre de l'économie verte et bleue, qui fait partie du Plan de reprise économique.	Copie du cadre et des directives	Ministère de l'Agriculture	Ponctuel	25 janvier 2022	-	
4.1. Approbation du HPP2/Plan de reprise économique par le Gouvernement*	Le Plan de relance économique contient la stratégie du gouvernement pour la relance post-COVID-19	Lettre signée du ministre des Finances, avec une copie du plan approuvé	Ministère des Finances	Ponctuel	28 février 2021	-	
4.2. a) Abrogation des incitations en vertu de la loi sur les zones franches d'exportation par le Journal officiel*; et b) Approbation du protocole de la SADC sur l'industrie par le Conseil des ministres*	a) Publication d'un journal pour abroger les incitations prévues par la loi sur les zones franches d'exportation ; b) Approbation du protocole de la SADC sur l'industrie	a) Copie du Journal officiel ; b) Lettre signée en Conseil des ministres	Ministère de l'Industrialisation et du Commerce	Ponctuel	28 février 2021		
5.1. a) Mise en œuvre opérationnelle du système de garantie de crédit* ; et b) lancement d'un centre d'incubation des PME et d'un centre numérique	a) Régime de garantie établi par la Development Bank of Namibia pour soutenir les PME ; b) le centre d'incubation et le centre numérique sont conçus pour soutenir le développement des PME.	Confirmation de a) l'établissement du régime ; b) le lancement du centre d'incubation et du centre numérique pour les PME	a) Development Bank of Namibia ; b) Ministère du Commerce et de l'Industrie	Ponctuel	28 février 2021	-	
5.2. Approbation de la Politique nationale de développement de l'économie informelle et de l'entrepreneuriat par le Conseil des ministres**	Cette politique est conçue pour promouvoir la formalisation et le développement de l'entrepreneuriat	Lettre signée en Conseil des ministres	Ministère de l'Industrialisation et du Commerce	Ponctuel	25 janvier 2022	-	
6.1. Création d'un registre unifié des dons sociaux en guise de première étape vers l'approbation de la politique de protection sociale**	Le registre regroupera différentes bases de données pour la protection sociale au fur et à mesure que le gouvernement élaborera une politique de protection sociale	Confirmation de la création du registre	Ministère de l'Éradication de la pauvreté et de la Protection sociale	Ponctuel	25 janvier 2022	-	
6.2. Approbation du cadre national	Le cadre politique est conçu pour	Lettre signée en Conseil des	Ministère de l'Égalité des	Ponctuel	25 janvier 2022	-	

d'autonomisation économique des femmes par le Conseil des ministres	promouvoir la prise en compte de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes en Namibie	ministres	sexes et de la Protection de l'enfance				
---	--	-----------	--	--	--	--	--

Remarque : * indique une action préalable ; et ** indique le déclenchement indicatif de la phase II

ANNEXE VII. DES RISQUES AUX RÉSULTATS

CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTATION	MESURE D'ATTÉNUATION	RESPONSABLE DE LA GESTION DU RISQUE
RISQUE MACROÉCONOMIQUE	La vulnérabilité de la Namibie aux chocs extérieurs demeure une grande source de risques. Cette vulnérabilité a été accentuée par la pandémie de COVID-19 et par les incertitudes concernant les recettes de la SACU.	SUBSTANTIEL	Poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à contenir le déficit budgétaire, à ramener la dette publique sur une trajectoire descendante et à relever les défis structurels.	Gouvernement de la République de Namibie
RISQUE FIDUCIAIRE ET EN MATIÈRE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES	Quelques-unes des insuffisances identifiées ont trait au cadre juridique et réglementaire, ainsi qu'à la capacité de mise en œuvre du cadre de passation des marchés.	MODÉRÉ	Poursuivre le renforcement du cadre de passation des marchés et du niveau de conformité et mettre en œuvre d'autres réformes de la GFP, notamment dans le domaine de l'audit interne et externe, et assurer le suivi des législations en suspens telles que le projet de loi sur la GFP.	Gouvernement de la République de Namibie
IMPACT SOCIAL	L'environnement fiscal difficile qui prévaut présente des risques en termes de dépenses consacrées au secteur social, avec des ramifications sociales potentiellement négatives. Ce problème est exacerbé par le manque à gagner lié à la pandémie.	MODÉRÉ	Continuer à isoler et à accroître les dépenses en faveur des pauvres et renforcer les filets de sécurité sociale par un meilleur ciblage.	Gouvernement de la République de Namibie

ANNEXE VIII. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

A. Informations de base ⁸	
Intitulé du projet : Programme d'appui à la gouvernance et à la reprise économiques	« Code SAP » du projet : P-NA-K00-004
Pays : Namibie	Instrument de prêt⁹: DI <input type="checkbox"/> FI <input type="checkbox"/> CL <input type="checkbox"/> BS <input checked="" type="checkbox"/> GU <input type="checkbox"/> RPA <input type="checkbox"/> EF <input type="checkbox"/> RBF <input type="checkbox"/>
Secteur concerné : Gouvernance	Chef d'équipe : Baboucarr KOMA
Date d'évaluation : 29 janvier 2021	Date d'approbation prévue : 17 mars 2021
Responsable des sauvegardes environnementales : Herbert OULE	
Responsable des sauvegardes sociales :	
Catégorie environnementale et sociale : 3	Type d'opération : OS <input checked="" type="checkbox"/> ONS <input type="checkbox"/> AOP <input type="checkbox"/>
Ce projet est-il traité dans le cadre de la riposte rapide aux crises et aux situations d'urgence ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ce projet est-il traité dans le cadre d'une dérogation au Système de sauvegardes intégrées ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

B. Divulgence et contrôle de conformité	
B.1 Divulgence obligatoire	
Évaluation/audit environnemental/système environnemental(e)/autres (préciser :)	
Le document (ou les documents) a-t-il été divulgué <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la divulgation « dans le pays » par l'emprunteur ou le client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de divulgation	[Date]
Date de la divulgation par la Banque	[Date]
Plan d'action/cadre de réinstallation/autres (préciser :)	
Le document (ou les documents) a-t-il été divulgué <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la divulgation « dans le pays » par l'emprunteur ou le client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de divulgation	[Date]
Date de la divulgation par la Banque	[Date]
Plan/cadre de gestion des personnes vulnérables/autres (préciser :)	
Le document a-t-il été divulgué <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Date de la divulgation « dans le pays » par l'emprunteur ou le client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de divulgation	[Date]
Date de la divulgation par la Banque	[Date]
Si la divulgation au niveau national de l'un des documents ci-dessus n'est pas prévue, veuillez expliquer pourquoi : NA	

B.2. Indicateurs de contrôle de la conformité	
Un calendrier et un budget satisfaisants, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont-ils été préparés pour la mise en œuvre des mesures liées aux politiques de sauvegarde ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, notamment pour le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Le montant total prévu pour la mise en œuvre complète du plan de réinstallation des personnes affectées, tel qu'il est intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et garanti ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Le système de suivi et d'évaluation du projet inclut-il le suivi des impacts de la sauvegarde et des mesures liées aux politiques de sauvegarde ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur et ont-elles été dûment prises en compte dans les documents juridiques du projet ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/>

C. Approbation

Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegardes environnementales et sociales, et doit-il être soumis au Conseil d'administration ?

⁸ **Remarque :** cette note doit être annexée aux rapports ou aux documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la haute direction ou par le Conseil d'administration.

⁹ **DI**=Investissement direct ; **FI**=Intermédiaire financier ; **CL**=Prêt aux entreprises ; **BS**=Appui budgétaire ; **GU**=Garantie ; **RPA**=Contrat d'achat à risque ; **EF**=Financement en fonds propres ; **RBF**=Financement basé sur les résultats.

Oui Non

1. <i>Préparé par :</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Date</i>
Responsable des sauvegardes environnementales :	Herbert OULE		13/01/2021
Responsable des sauvegardes sociales :			
Chef d'équipe	Baboucarr KOMA		13/01/2021
<i>Présenté par :</i>			
Directeur sectoriel :	Abdoulaye Coulibaly		13/01/2021
<i>Approuvé par :</i>			
Directeur SNSC:	Maman-Sani Issa		03/02/2021

